

# Scam

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015**

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 AVRIL 2016



Depuis le mois de juin la Scam a, pour la deuxième fois consécutive, une femme à sa tête. On aimerait y voir un non-événement. A-t-il été remarqué que pendant les trente premières années de son existence notre société a été présidée par des hommes ? Non, bien sûr. Après avoir subi, à juste titre, les foudres des « Femmes à barbe » il y a quelques années, le conseil d'administration est à nouveau composé à parité\*.

Parce que la parité se vit au quotidien, le conseil d'administration a décidé que, dans la mesure du possible, tous les jurys et groupes de présélection de la Scam seraient constitués à parité femme-homme. Les grands festivals de cinéma s'attachent à ce que leurs comités de sélection respectent cet équilibre. Ce n'est bien évidemment pas au moment des délibérations qu'il s'agit d'exiger cette parité mais bien en amont. Une attention qui éviterait probablement de se retrouver ébahie, comme je l'ai été devant le palmarès du dernier FIPA : sur seize récompenses ne figuraient que deux femmes... pour les prix d'interprétation féminines !

Le rapport d'activité est le bilan de douze mois de vie de votre société ; élue en juin 2015 à la présidence, j'ai donc mis mes pas dans ceux de Julie Bertuccelli et de Jean-Xavier de Lestrade avec lesquels j'ai travaillé en étroite collaboration. Nulle rupture donc avec l'esprit et l'action qu'ils ont insufflés au cours de leur mandat.

La Scam a désormais une place parfaitement légitime dans les négociations des réformes initiées par le CNC, le CSA. Elle est entendue sur de multiples aspects de la vie culturelle, dès lors que le droit d'auteur est en jeu, par la Cour des comptes, la représentation nationale et européenne. La Scam a été très présente dans plusieurs négociations avec le CNC : la réforme du COSIP, la transparence, et la réforme du

système d'aides aux films produits avec les télévisions locales, espace précieux de liberté et d'existence pour des films qui ne trouvent pas ou plus leur place sur les antennes nationales. Une très longue et ardue négociation a été menée, durant laquelle la Scam s'est efforcée de fédérer les collectifs d'auteurs et les syndicats de producteurs.

Le grand projet lancé par Julie Bertuccelli de « Cinémathèque du documentaire » avance. Il s'agit de créer un lieu qui mettra en valeur le documentaire, par des rétrospectives, des master-class, etc... et la mise en réseau d'un grand nombre de fonds. La ministre Audrey Azoulay dispose désormais d'un rapport de François Hurard dont nous attendons la publication.

Au chapitre cinémathèque, je voudrais partager le soulagement de savoir la Cinémathèque Robert Lynen\*\* sauvée de la disparition par une grande mobilisation à la pointe de laquelle était la Scam. En septembre, la Ville de Paris a annoncé, par la voix de Bruno Julliard, sa volonté d'effectuer les travaux impératifs de remise aux normes avant la fin de la mandature.

Avec la création du Prix Marguerite Yourcenar, la Scam a désormais une politique qui couronne un parcours d'auteur pour l'ensemble de son œuvre dans chacun de ses répertoires. Il a été décerné pour la première fois en décembre dernier à Pierre Michon. Il deviendra sans nul doute un moment fort de la rentrée littéraire.

Être auteur présume un état d'esprit saltimbanque et par définition l'acceptation d'un quotidien incertain. Mais cet inconfort souvent moteur s'est mué ces dernières années en une précarité insoutenable pour nombre d'auteurs. Pour tenter de répondre à cette détresse le pôle

social de la Scam a été renforcé par l'accès aux conseils d'une assistante sociale qui reçoit les auteurs sur rendez-vous chaque jeudi.

Il me tient à cœur que nous poursuivions également la documentation de certains aspects de nos métiers et de nos pratiques. Ce travail à la fois chiffré et incarné a sonné l'alerte avec la publication de notre étude « Photojournalisme : une profession sacrifiée » dévoilée au festival Visa pour l'image à Perpignan. Un autre est en cours sur le documentaire radiophonique.

Il va sans dire que ces points spécifiques s'ajoutent aux questions d'actualité qui constituent le cœur des activités quotidiennes de la Scam (la collecte et la répartition des droits, la négociation avec de nouveaux diffuseurs, les budgets de France Télévisions, de Radio France ou de l'Ina, l'exploitation numérique de nos œuvres, la transposition de la Directive européenne sur la gestion collective...). Les équipes de la Scam, sous la direction d'Hervé Rony, s'y attèlent tous les jours. Elles font de la Scam un outil formidable pour notre collectivité.

**Anne Georget**

Présidente de la Scam

\* voir page 32

\*\* voir Astérisque 48



En 2015 la Scam a consolidé ses activités dans un contexte économique pourtant peu favorable. Les perceptions de droits ont sensiblement progressé, plus que prévu, surtout en raison d'encaissements exceptionnels. Le montant des droits répartis aux auteurs a également légèrement progressé. Et la société a continué à enregistrer un nombre important d'adhésions, autant de signes qui confirment un certain dynamisme des secteurs dans lesquels elle intervient. Dans les prochaines années il appartiendra à la Scam de répartir le plus possible, dans les délais les meilleurs possibles, en espérant que les perceptions resteront favorables.

Si les auteurs restent néanmoins inquiets pour leur avenir, c'est sans doute parce qu'une certaine précarisation est à l'œuvre. La Scam l'a particulièrement perçu en 2015 en défendant leur protection sociale, leurs retraites ou encore le maintien des aides du CNC en régions. Non pas que tout aille mal, évidemment, mais on s'aperçoit que l'avenir reste difficile. Les rémunérations des auteurs ne progressent pas, elles stagnent, voire baissent. Et il y a fort à parier que dans les années à venir l'environnement économique dans lequel évolue la Scam ne connaisse pas de développement spectaculaire à l'inverse de l'essor continu du nombre de médias audiovisuels après la suppression du monopole en 1981, l'arrivée des opérateurs télécoms et les plateformes web 2.0.

Dans ce contexte, la gestion collective reste plus que jamais un système efficace, capable de conférer aux auteurs non seulement des revenus stables mais aussi une force déterminante dans les différents combats qu'ils doivent mener tant en

France qu'en Europe sur les droits, la négociation de leurs rémunérations, la législation sociale ou le soutien à la création. Là où la gestion collective est faible (le livre, l'image fixe) la question des rémunérations et de l'impact négatif sur ce point de l'exploitation des œuvres sur internet sont encore plus prégnants que dans les secteurs où la gestion collective est puissante, l'audiovisuel.

En 2015, c'est probablement sur le terrain européen que les difficultés ont été les plus sérieuses. Le projet de rapport de la députée pirate d'outre Rhin, Julia Reda, a soulevé une levée de boucliers telle que le Parlement a finalement voté une version très édulcorée qui ne menace plus les fondements du droit d'auteur. De son côté, face à l'unité du monde culturel et de plusieurs gouvernements de l'Union, au premier rang desquels le Gouvernement français, la Commission européenne a mis de l'eau dans son vin après avoir promis une réforme radicale du droit d'auteur. Pour en être tout à fait assuré il faut cependant attendre de connaître le projet visant à modifier la directive de 2001 sur les droits d'auteur.

En France, de vives tensions se sont fait jour dans le milieu documentaire. Un télescopage de calendrier entre la mise en œuvre de la réforme du Cosip souhaité par la Scam en faveur du documentaire de création et le réexamen complet par le CNC de sa politique de soutien à la production documentaire en région a provoqué de vifs débats qui ne sont pas clos. Si la réforme du Cosip semble sur les rails, un accord n'a encore pu être trouvé entre les professionnels et le CNC pour le soutien en régions.

Par ailleurs, la Scam reste soucieuse de défendre l'ensemble des répertoires qu'elle représente. La défense des écrivains, des photographes, des illustrateurs, des dessinateurs de presse, des photo-reporters, des auteurs du web, des auteurs de radios constitue sa mission fondamentale sans laquelle le « m » de Scam ne signifierait rien. Les auteurs de ces répertoires sont les bienvenus qui participent ainsi à la diversité et à l'incroyable richesse de la maison. En témoignent les différentes initiatives (débat, ateliers, états des lieux, interventions auprès des pouvoirs publics) qui ont émaillé l'année 2015.

L'équipe que j'ai la chance de diriger, avec notre nouveau directeur général adjoint, Franck Laplanche, qui apporte tout son dynamisme et son expertise à la société, et sous l'autorité du conseil d'administration ne ménagera pas plus en 2016 qu'elle ne l'a fait en 2015, ses efforts pour parfaire son service aux auteurs.

**Hervé Rony**

Directeur général de la Scam

# L'ACTUALITÉ 2015

## Sommaire

2. Éditorial de la présidente
3. Éditorial du directeur général
4. L'actualité 2015
8. Les auteurs
10. Les actions culturelles
14. Les œuvres et les droits
22. La gestion
28. L'action sociale
30. Belgique
31. Canada
32. Le conseil d'administration et les commissions
34. La représentation de la Scam

Rapport présenté par Hervé Rony, directeur général-gérant de la Scam, approuvé par le conseil d'administration du 13 avril 2016.

Étaient présents ou représentés : Thomas Baumgartner (vice-président), Philippe Bertrand, Julie Bertuccelli, Lise Blanchet, Gilles Cayatte, Brigitte Chevet, Colette Fellous, Anne Georget (présidente), Geneviève Guicheney, Rémi Lainé, Thierry Ledoux, Virginie Linhart, Manon Loizeau, Florence Martin-Kessler, Juliette Meurin, Laetitia Moreau, Emmanuel Moreau, Pascal Ory, Christophe Otzenberger, Carole Pither, Jérôme Prieur, Christophe Ramage (trésorier), Paola Stevenne.

## LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES AUTEURS

**Une charte professionnelle.** Au terme d'un long processus, la charte des usages professionnels relatifs aux œuvres audiovisuelles relevant du répertoire de la Scam a été signée à l'occasion du Fipa, le 23 janvier 2015 en présence de la ministre de la Culture et de la Communication.

**La transparence des comptes de production et les aides à la création.** La Scam a été partie prenante de deux cycles de concertations sous l'égide du CNC, sur *la transparence dans l'audiovisuel*; Le premier a donné lieu à un amendement à la loi « Création, architecture et patrimoine » obligeant les producteurs, sous le contrôle du CNC, à transmettre aux auteurs les comptes de production et d'exploitation ainsi que les éventuels rapports d'audit qu'il commanditerait. Le second avait trait au *financement des documentaires par les chaînes locales*. Des audits ont montré la nécessité de rétablir une réalité dans les budgets des films mais ont aussi eu pour effet de menacer cette création au financement fragile. À la demande des organisations professionnelles, une concertation a été entreprise pour maintenir le volume de production tout en satisfaisant aux exigences de transparence du CNC, devant aboutir à une réforme des aides à la production en 2016.

Dans la suite de la réforme du Cosip documentaire, le CNC a consulté les organisations, dont la Scam, pour l'application des *majorations pour les documentaires historiques et scientifiques*. La Scam a œuvré pour empêcher l'emploi et la validation



systématique d'un conseiller historique ou scientifique et pour que le champ historique et scientifique soit considéré de façon plus large qu'envisagé au départ.

**Une étude sur le documentaire en ligne.** Lors du Sunny Side of the Doc 2015, la Scam a publié une étude qualitative sur *le documentaire en ligne* vu du côté des auteurs et des utilisateurs. Cette étude révèle les incertitudes qui persistent sur l'avenir du documentaire en ligne. Pour les utilisateurs, l'offre documentaire est encore floue. La Scam milite pour que pouvoirs publics et CNC s'engagent davantage en faveur de la disponibilité des œuvres sur Internet.

**La 1<sup>re</sup> journée « Territoires et création »** a été organisée en partenariat avec le Spi, pour aborder la création audiovisuelle sous l'angle des territoires : financements, diffusions locales des œuvres étaient au programme. Elle a été l'occasion de constater une très faible décentralisation de la production, voire un recul.

À l'occasion du changement de présidence à France Télévisions, la Scam a envoyé à chacun des candidats un document reprenant l'ensemble des revendications des auteurs *« France Télévisions, ce service public plus essentiel que jamais »*. Les auteurs souhaitent que la culture de la prise de risque et de l'innovation supplante celle de l'audience et que le groupe soit, en France et dans le monde, un pilote pour la création audiovisuelle.

**La Scam représente les écrivains.** Les discussions ont repris entre le CPE (Conseil permanent des écrivains) auquel la Scam apporte une contribution active et le SNE (Syndicat national de l'Édition), légitimées par l'adoption en commission culture de l'Assemblée nationale d'un amendement au projet de loi « Liberté de Création, Architecture et Patrimoine », conférant à cette concertation une véritable obligation de résultats en matière de transparence et de partage de la valeur. Premiers sujets : la compensation intertitres et la provision pour retours.

**Les auteurs du livre s'adressent à Bruxelles.** Le CPE a constitué un groupe de travail « Europe » que la Scam pilote aux côtés de l'Atlf, afin de mieux faire entendre la voix des auteurs à Bruxelles. Une *« Lettre ouverte des auteurs du Livre aux instances européennes »* mise en ligne en plus de vingt langues, relève l'importance morale et économique du droit d'auteur et la vitalité de la culture, la nécessité de ne pas renforcer les exceptions et a contrario l'urgence d'améliorer la situation contractuelle et financière des auteurs : plus de 6.000 signatures d'auteurs de tous pays et le soutien d'une cinquantaine d'associations européennes ! Le 8 décembre, veille de la publication du plan d'action de la Commission, elle était remise au commissaire européen à la Culture et à l'Éducation ainsi qu'à des députés européens.

**L'étude « Photojournalisme – une profession sacrifiée ».** Engagée aux côtés des photojournalistes, la Scam a présenté à Visa pour l'Image son étude dénonçant les conditions d'exercice du métier et donnant sous forme de témoignages la parole à ces auteurs : pour qui travaillent-ils, avec quel statut, comment sont-ils rémunérés et en vivent-ils ? Cette étude dresse un état des lieux où apparaît de plus en plus saillant le décalage entre l'exigence du métier et son impact sur la société et la précarité et la dérégulation dans lesquelles il est exercé. Néanmoins, sans vouloir « chroniquer » l'agonie du métier, le rapport met aussi en avant la capacité des photographes à s'adapter. Étude fort bien accueillie, et largement reprise par la presse. Quant au sort des *photojournalistes pigistes* : la « loi Hadopi 1 » de juin 2009 a mis en place un régime spécifique pour les œuvres de commande des journalistes, en particulier pigistes, prévoyant sous deux ans un accord de branche permettant de déterminer un barème minimum de piges, ou à défaut un décret. Aucun accord acceptable aux yeux de la coordination des photojournalistes n'étant intervenu malgré leurs propositions alternatives, un courrier a été adressé à la

ministre de la Culture pour dénoncer le caractère inacceptable du dernier projet présenté. Enfin, Fleur Pellerin annonçait à Arles la création d'un *Conseil national de la photographie*, formé d'un Bureau et de deux Collèges : le collège des professionnels où la Scam sera représentée et un collège scientifique et d'observation.

**Radio France et la publicité.** La Scam a rencontré Radio France et le ministère de la Culture afin d'échanger sur l'avenir de la production et de la création radiophoniques. Elle a aussi répondu à la consultation publique lancée par la DGMIC sur le projet de modification du cahier des charges de Radio France, en vue d'un assouplissement de la réglementation en matière de publicité et de parrainage, en préconisant que l'ouverture à la publicité soit limitée aux seuls nouveaux organismes ayant un lien avec l'État, même de façon minoritaire.

**Le chantier essentiel de la copie privée.** La commission ad hoc ne siégeant plus depuis fin 2012 du fait de la démission de 5/6<sup>e</sup> des représentants des fabricants et importateurs de supports d'enregistrement, une *mission de médiation a été confiée à la conseillère d'État Christine Maugüé* « afin de restaurer un échange constructif entre les parties et retrouver la voie du consensus ». La Scam a été auditionnée en tant que membre de la commission. Remis fin juin, le rapport fait des préconisations consensuelles sur les méthodes de travail et les modalités d'adoption des décisions, mais aussi avance des propositions sur les études d'usage et leur financement par les pouvoirs publics, la soumission de la métho-

dologie d'évaluation des barèmes à une expertise indépendante, la réflexion à mener sur les nouveaux usages du « cloud », le recours à des décisions interprétatives, une simplification du dispositif et la lutte contre le marché gris... La commission finalement reconstituée courant septembre 2015 sur la base des recommandations de M<sup>me</sup> Maugüé, avec à sa tête Jean Musitelli, conseiller d'État honoraire et rédacteur de la convention de l'Unesco pour la diversité culturelle, reprend ses travaux. Rappelons qu'en 2015, ce sont quelque 8 millions d'euros que la Scam a perçus au titre de la copie privée pour l'ensemble de ses répertoires.

**Le front juridique.** Après avoir planché sur l'avenir de la directive européenne 2001/29, le Pr Sirinelli a remis un rapport sur l'articulation des directives 2000/31 et 2001/29 qui a nourri, après moult échanges et auditions des professionnels, une note française, appelant à une clarification du régime de responsabilité de certains prestataires de la société de l'information (les « faux hébergeurs » que sont certains sites contributifs, réseaux sociaux ou moteurs de recherche) et à un meilleur partage de la valeur au bénéfice des titulaires de droits. Est loin d'avoir connu le même succès le concept de *domaine public informationnel*, un temps introduit dans le projet de loi pour une République numérique. Le CSPLA (Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique) n'a pas voté le rapport et en a obtenu le retrait, au motif que la notion était imprécise, le risque d'une inversion des principes protecteurs du droit d'auteur et l'initiative peu opportune au regard du calendrier européen.



## LA SCAM ET L'INTERNATIONAL

**Tout se joue à Bruxelles.** Dans sa *Communication pour un marché unique numérique en Europe* du 6 mai 2015, la Commission européenne a mis de l'eau dans son vin après une forte mobilisation contre le big bang annoncé des titulaires de droits. Priorité est donnée à la circulation des œuvres, avec la portabilité des offres puis l'accès transfrontière aux contenus protégés; la réflexion sur la territorialité paraît avoir intégré la problématique spécifique du financement de l'audiovisuel. L'action privilégiée en faveur de l'accès au savoir se traduira par des exceptions ciblées sur la recherche, les bibliothèques et la fouille des textes et données. Et l'exception de panorama, à des fins strictement non lucratives, viendrait contenter la « société civile ». Bonne surprise par ailleurs: *le partage de la valeur* est au menu des travaux en vue d'une directive dès 2016, avec sur la sellette le statut des « faux » hébergeurs dont la responsabilisation passe par une articulation adéquate des directives sur la société de l'information de 2001 et sur le commerce électronique de 2000; de leur côté, avec la 2<sup>e</sup> édition du *Livre blanc sur les droits et la rémunération des auteurs audiovisuels*, la SAA et ses membres n'ont pas faibli pour réclamer un droit inaliénable à rémunération en gestion collective obligatoire au titre des usages numériques des œuvres audiovisuelles, complément indispensable d'une amélioration de la politique contractuelle réclamée par ailleurs. Enfin, la mise en œuvre des droits et la modernisation de la directive de 2004 pour enrayer la contrefaçon est de nou-

veau sur les rails. La Scam intervient dans tous ces dossiers tant au sein du Gesac ou de la SAA, qu'individuellement, dans ses différents contacts avec les parlementaires européens, le ministère français de la Culture, les parlementaires ou par des contributions aux consultations européennes. Quant au *Rapport Reda du Parlement européen*, certes non contraignant juridiquement mais censé inspirer la Commission, il a été majoritairement approuvé et finalement « *très loin du texte original qui ne visait qu'à réduire à néant le droit d'auteur sans pour autant défendre les utilisateurs* » (Jean-Marie Cavada, vice-président de la commission des affaires juridiques). Là aussi, la Scam a multiplié les occasions de rencontrer les parlementaires européens français sensibilisés à ces dossiers, sans éluder la confrontation avec Julia Reda.

### De nouveaux contrats avec l'étranger.

La Scam a continué à nouer des relations contractuelles avec des sociétés d'auteurs en/hors Europe, au fur et à mesure de leur implication effective dans la gestion collective de tout ou partie des droits audiovisuels, soit copie privée (Onda, Algérie); copie privée et retransmission par câble (DHFR, Croatie; Dilia, République tchèque); voire copie privée, câble et exploitations en ligne (Lira, Pays-Bas). Elle affirme en outre sa présence active en mandatant un de ses administrateurs au sein de Writers & Directors Worldwide, émanation de la Cisac reconnue comme interlocuteur à part entière de l'Ompi.

# LES AUTEURS

1.846 nouveaux auteurs ont rejoint la Scam en 2015, dont 64 % du secteur audiovisuel, 24 % de la radio, 11 % de l'écrit et 1 % de l'image fixe, portant ainsi le nombre d'associés à 38.193, dont 36 % de femmes et 64 % d'hommes.

43 % de ces nouveaux membres sont des femmes.

44 % des nouveaux auteurs ont effectué leur adhésion en ligne.

Le niveau des adhésions volontaires se maintient d'une année à l'autre. Les actions de prospection menées par le Pôle Relations Auteurs ont permis l'adhésion de 605 auteurs, soit 33 % des nouveaux associés.

La Scam compte parmi ses membres 562 associés canadiens et 2.549 associés belges.

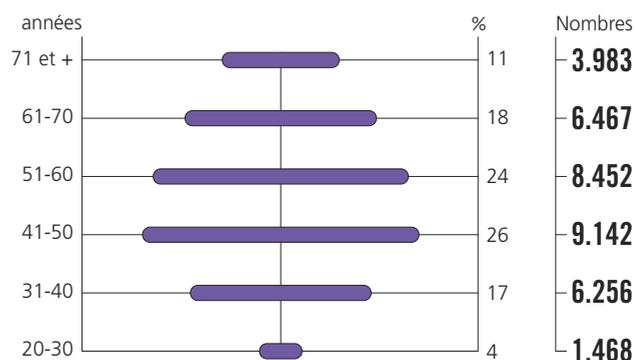
## VENTILATION DES MEMBRES PAR GRADE ET RÉPERTOIRE (hors décédés et démissionnaires)

Femmes	Sociétaires	Sociétaires Stagiaires	Adhérents	Total	%
Audiovisuel	1.352	1.343	6.462	9.157	<b>68,20 %</b>
Radio	522	327	1.442	2.291	<b>17,06 %</b>
Écrit	621	409	874	1.904	<b>14,18 %</b>
Images fixes	19	15	41	75	<b>0,56 %</b>
<b>Total</b>	<b>2.514</b>	<b>2.094</b>	<b>8.819</b>	<b>13.427</b>	
Hommes					
Audiovisuel	3.425	2.560	10.040	16.025	<b>71,73 %</b>
Radio	847	523	1.882	3.252	<b>14,56 %</b>
Écrit	1.137	558	1.144	2.839	<b>12,71 %</b>
Images fixes	81	51	93	225	<b>1,01 %</b>
<b>Total</b>	<b>5.490</b>	<b>3.692</b>	<b>13.159</b>	<b>22.341</b>	

Si un associé sur deux (47 % exactement) a moins de 50 ans, la proportion atteint 74 % parmi les nouveaux membres.

## PYRAMIDE DES ÂGES DES MEMBRES

(hors décédés et démissionnaires)



# 38.193 MEMBRES

# 36 % DE FEMMES

# 64 % D'HOMMES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

## LES AUTEURS PAR RÉPERTOIRE ET PAR TYPE DE DROITS PERÇUS

Indépendamment du collège attribué lors de l'adhésion, près de 30 % des membres reçoivent des droits de différentes natures témoignant ainsi du caractère pluridisciplinaire des auteurs.

Collège	Nature des droits				
	Audiovisuel	Radio	Écrit	Images fixes	Autres*
<b>Audiovisuel</b>	14.154	235	4.464	34	5.256
<b>Images fixes</b>	443	1.652	1.501	6	905
<b>Radio</b>	207	102	4.088	48	119
<b>Écrit</b>	52	2	120	34	4

\*la nature des droits Autres est composée pour la majorité de journalistes recevant des droits liés au contrat INA, ainsi que des droits d'édition sur supports physiques ou dématérialisés.

# LES ACTIONS

## 2.195.950 € EN 2015 | 153 BO

**En 2015, la Scam a consacré 2.195.950 € aux actions culturelles, en hausse de 29,4 % par rapport à 2014.** Le Code de la propriété intellectuelle impose aux sociétés de perception et de répartition des droits de consacrer 25 % des produits de la redevance pour copie privée à des actions d'aide à la création, à la diffusion et à des actions de formation des auteurs. À ces sommes viennent s'ajouter des droits n'ayant pu être répartis au terme de dix ans.

### BROUILLON D'UN RÊVE, L'AIDE À L'ÉCRITURE

Les bourses Brouillon d'un rêve d'aide à l'écriture permettent aux auteurs de développer des projets singuliers. Elles irriguent l'ensemble des répertoires de la Scam et ont bénéficié de 801.506 €, soit près de 40 % des dépenses culturelles. 1.200 projets ont été présentés à Brouillon d'un rêve tous collègues confondus.

2015 a été une année charnière pour penser et mettre en place le dispositif de candidature en ligne - ouvert en janvier 2016 - permettant aux candidats d'anticiper les périodes de dépôt de candidatures et avoir des délais de réponses rapides, notamment pour l'audiovisuel, répondant ainsi à une préoccupation légitime des auteurs. Le suivi des candidats a également été renforcé, par des diffusions accrues des œuvres lauréates dans des structures partenaires, comme les Etats généraux du documentaire ou Documentaire sur Grand écran pour l'audiovisuel, et Cross Video Days pour le multimédia.

• **Audiovisuel** : 718 projets de documentaires ont été déposés au cours de six sessions ; 103 ont pu être encouragés par un jury et un lectorat composés exclusivement d'auteurs. Depuis 1992, 1.068 projets de documentaires de création ou essais ont ainsi bénéficié d'une bourse. Parmi les œuvres lauréates, 66 % ont été réalisés (70 % si l'on ne tient pas compte des lauréats des deux dernières années qui ne peuvent encore avoir abouti), 47 % ont été télédiffusés, 8 % sont sortis en salles, 29 % en circuits indépendants et bibliothèques, 16 % en DVD, internet et divers. Depuis sa création, presque 7 millions d'euros ont ainsi été consacrés à ces aides.

• **Sonore** : sur 84 projets, un jury d'auteurs et de personnalités de la radio en a choisi 9. Depuis 1995, l'aide a soutenu 156 projets qui ont, pour 69 %, trouvé leur place sur les antennes de grands diffuseurs.

• **Écrit** : 8 projets de livres ont été retenus

sur la quarantaine présentée. Depuis 2006, 48 soutiens ont été ainsi délivrés, la moitié des ouvrages a été publiée.

• **Art numérique et bourse Pierre Schaeffer** : sur 81 projets présentés, 8 ont obtenu un soutien en 2015. Depuis 1999, 132 projets ont été aidés, 89 % ont été réalisés.

• **Journalisme** : 81 propositions ont été étudiées, 10 ont été soutenues. En quatre ans, 51 projets ont été aidés, 45 % ont été publiés ou réalisés.

• **Images fixes** : 5 projets ont été encouragés sur 108. Créée en 2010, l'aide a soutenu 23 projets, 39 % ont été réalisés.

• **Institutionnel** : 3 projets ont été retenus sur 15 sélectionnés. Depuis 1996, 31 soutiens accordés ont permis à 55 % d'œuvres de voir le jour.

• **Multimédia** : une participation de 85 projets a permis à 7 d'entre eux d'être remarqués. Depuis 2011, 33 ont été soutenus, 39 % ont abouti.

# CULTURELLES

## COURSES ATTRIBUÉES | 25 PRIX

### LES PRIX

Chaque année, la Scam remet vingt-cinq prix. Sélectionnés par un groupe composé d'auteurs et par des jurys indépendants, ils récompensent des œuvres unitaires, des auteurs naissants ou l'ensemble d'une carrière.

De nouveaux prix ont vu le jour cette année. Créé sur une initiative de Julie Bertuccelli avec la complicité de Thierry Frémaux, L'Œil d'or, le premier Prix documentaire au Festival de Cannes, a été décerné à Marcia Tambutti Allende pour *Allende, mon grand-père Allende*. Le Prix Marguerite Yourcenar, attribué à Pierre Michon, salue l'ensemble d'une œuvre littéraire.

Ont également été distingués en 2015 : Thierry Garrel par le Prix des Auteurs, Henri de Turenne, Pierre-Yves Vandeweerdt, Jean-Gabriel Périot et Stéphanie Régner en télévision, Andrew Orr, Christine Lecerf et le collectif Polyphaune en radio, Eric Vuillard et Vassilis Alexakis pour l'écrit, Denis Robert et Paul Moreira pour les œuvres journalistiques, Simon Gerbaud, Jan Vasak et Justine Pluvinage pour les Écritures et formes émergentes, Christophe

Ramage pour une œuvre institutionnelle. Le prix Scam Roger Pic, décerné à Vasantha Yoganathan, doté par l'association Scam Vélasquez, récompense le travail d'un photographe dont le portfolio est exposé dans la galerie Scam. Le prix Philippe Caloni, attribué à Léa Salamé et remis à la Scam, couronne un/e journaliste pour son talent d'intervieweur et le prix Mentor, en partenariat avec Free Lens, devrait permettre à Leonora Baumann de poursuivre son projet photographique. En remettant certains prix hors les murs, la Scam affirme également son engagement dans différents espaces culturels : Le Prix international de la Scam remis au Cinéma du réel, le Prix Joseph Kessel aux Étonnants Voyageurs, le Trophée Télévision Grand format au Prix Bayeux-Calvados des correspondants de guerre, le prix Scam Investigation au Figa, le Prix La Croix du documentaire, le Prix Infracourt en partenariat avec France 2, le Prix Jeune talent Art numérique au Centquatre en partenariat avec Arte créative, et le Prix Pierre et Alexandra Boulat, remis dans le cadre du festival Visa pour l'image.

## LES ÉTOILES

Comme chaque année depuis dix ans, trente œuvres ont été retenues pour l'originalité de leur démarche, leurs qualités formelles et la singularité de leur regard. Le palmarès a été annoncé lors du Sunny Side of the Doc, à la Rochelle. Un des faits marquants de cette 10<sup>e</sup> édition est l'arrivée de chaînes étrangères (13 % des Étoiles) avec deux films belges, un canadien et un suisse qui prennent du terrain sur les télévisions locales (six Étoiles cette année contre neuf l'an passé). La disparition de France 3 Régions et de

France Ô du palmarès fait reculer la part de France Télévisions malgré la belle progression de France 5. Arte renforce sa première place avec huit Étoiles contre cinq en 2014, permettant aux chaînes publiques de stabiliser leur représentation à un peu plus de la moitié des œuvres primées. Le groupe Canal+ (trois Étoiles) et Public Sénat (deux Étoiles) restent stables. Le bilan de dix ans d'Étoiles en chiffres : 284 Étoiles décernées, soit 356 auteurs, 169 producteurs, 44 diffuseurs pour 1,1 million d'euros de dotation.

## LE FESTIVAL DES ÉTOILES

Les 6 et 7 novembre 2015 au Forum des images à Paris, le Festival des Étoiles, festival grand public de documentaires, proposait trente projections, des rencontres privilégiées avec les réalisateurs, des tables rondes et espaces d'échanges

conviviaux, une librairie, une soirée de clôture avec une avant-première et un prix du public. Près de 4.200 spectateurs sont venus à ce rendez-vous, soit une progression spectaculaire de 52 % par rapport à l'année précédente.

## LES SOIRÉES-ÉVÉNEMENTS

Plusieurs soirées, à la Scam et hors les murs, ont mis à l'honneur des écritures diverses.

Une rencontre avec Jean-Pierre Perrin autour de la Syrie, une soirée avec Karine Le Bail pour fêter les 20 ans de son émission phare sur France Musique *Les Greniers de la mémoire*, une évocation de Roland Barthes à l'occasion du centenaire de sa naissance. Jean-Marie Drot, égrenant ses souvenirs de Joseph Delteil, nous a fait l'honneur de sa présence lors d'une belle et émouvante soirée d'adieu. Enfin, quatre hommages rendus... À Reiner Moritz, l'un des principaux producteurs européens de documentaires sur la musique et les arts ; à Jean Frapat, figure majeure des « années ORTF » ; à Alexandre Astruc à l'occasion de la parution de ses entretiens avec Noël Simsolo ; à Jean-François Bauret, photographe et célèbre portraitiste.

Hors les murs, des auteurs ont rencontré

leur public lors de festivals partenaires ou soirées exceptionnelles : Laurent Bécue-Renard à Longueur d'ondes à Brest, Pierre-Yves Vandeweerd au FID à Marseille, et Pierre Michon au Théâtre du Vieux Colombier à Paris.

*Ondes de choc*, la Nuit de la radio 2015, conçue par Claire Hauter, portait la trace radiophonique de guerres enfouies, de tendres souvenirs, de coups de foudre éclatants et confidences glacées... La Nuit de la radio, proposée en partenariat avec Radio France, permet de revisiter le patrimoine radiophonique de l'Ina et s'écoute notamment à Paris (cette année à la Maison de la radio) et aux États généraux du film documentaire de Lussac.

Le programme « À voix haute » au Marathon des mots fut un beau moment de littérature partagée. Fanny Chiarello, Frédérique Deghelt, Bertrand Schefer, Abdellah Taïa ont offert cette émotion du texte lu par son auteur.

**LA TOTALITÉ DES AIDES  
FIGURE EN DÉTAIL SUR LE SITE  
DE LA SCAM  
[WWW.SCAM.FR](http://WWW.SCAM.FR)**

**ET SUR LE SITE  
CULTURE AVEC  
LA COPIE PRIVÉE  
[WWW.COPIEPRIVEE.ORG](http://WWW.COPIEPRIVEE.ORG)**

## LES RENCONTRES ET DÉBATS

Les auteurs se réunissent pour penser, se parler, faire évoluer leur métier... lors de grands entretiens, débats, rencontres à Paris ou dans les festivals partenaires.

Avec un débat sur la « Création, télévision, réglementation : quels enjeux en 2015 ? » organisé au FIPA, la Scam et la SACD ont réuni les principaux acteurs de l'audiovisuel sur les orientations du service public de demain, la place et le financement de la création audiovisuelle dans les politiques éditoriales des chaînes.

Au Cinéma du Réel, Stan Neumann et

Stéphane Breton ont partagé leur expérience du travail avec un comédien dans le documentaire. Au Figra, la Scam proposait de s'interroger sur la question fondamentale « Peut-on tout montrer, tout dire ? ». Le débat, animé par Patrick Boitet, réunissait Rachid Arhab, John Paul Lepers, Lucas Menget, Nordine Nabili et Agnès Vahramian. Aux Rendez-vous de l'Histoire de Blois, deux plumes, celle de l'historien Jean-Pierre Filiu et du journaliste Alain Frachon, ont dialogué autour de la question d'un état palestinien.

## LES PUBLICATIONS

L'action mémorielle de la Scam s'étend également aux éditions et publications. Ainsi le 6<sup>e</sup> DVD de la collection « Les Yeux et la mémoire » a vu le jour. Hommage à Maurice Failevic présente son film *Je suis Vincent, le Hollandais* (1972) et un entretien réalisé en 2015.

## LE SOUTIEN DES FESTIVALS

La Scam a noué des liens privilégiés avec de nombreux festivals ou manifestations dont le FIPA, les États généraux du film documentaire, le Cinéma du Réel, Sunny Side of the Doc, le FID Marseille, Documentaire sur grand écran, Le Mois du Film Documentaire, Longueur d'ondes, les festivals d'histoire à Blois ou à Pessac, Pariscience, le Figra, le Prix Bayeux-Calvados des correspondants de guerre, Étonnants Voyageurs, le Marathon des mots... Elle accompagne fidèlement des

associations professionnelles : Acid, Addoc, Films en Bretagne et la Maison des Journalistes... De nombreux autres soutiens ont vu le jour cette année : Filmer le travail, Bivouac radiophonique, le Banquet des livres, Littérature et journalisme, Visa pour l'image, Cartooning for peace...

De plus, une vingtaine de partenariats établis avec divers acteurs de la culture a permis à 220 auteurs d'accompagner et de présenter leurs œuvres grâce au dispositif des *voyages d'auteurs*.

## LA MAISON DES AUTEURS

Ouverte en janvier 2013, la Maison des auteurs poursuit avec succès sa mission au service des auteurs de la Scam. En 2015, plus de 1.300 auteurs sont venus profiter des prestations proposées et 127 soirées ont été organisées par des auteurs dans la salle Charles Brabant. Les consultations sociales, juridiques et fiscales mensuelles ont permis aux membres de bénéficier d'un véritable accom-

pagnement personnel et professionnel. Animés par des professionnels aguerris, de nombreux ateliers ont été programmés autour de thématiques telles que : « Le contrat d'édition à l'heure du numérique », « L'essai radiophonique ou comment s'exprimer avec les moyens propres à la radio ? » ou encore « Les aides pour le documentaire de création ».

# LES ŒUVRES ET LES DROITS

L'exposition des œuvres ne cesse de s'accroître, qu'elles relèvent du répertoire audiovisuel, sonore, écrit ou image fixe. La Scam est donc sur tous les fronts pour défendre et valoriser les droits des auteurs qu'elle représente. Les diffuseurs mettent désormais leurs programmes à disposition sur internet. Ces services viennent enrichir une offre toujours plus diversifiée et les usages suivent : la télévision de rattrapage représente aujourd'hui presque 4 % de l'audience des chaînes de télévision.

La mission première de la Scam étant de percevoir les droits des auteurs, les contrats avec les diffuseurs évoluent afin d'intégrer et valoriser ces nouvelles exploitations. En 2015, la Scam a conclu un accord avec le groupe TF1 pour ses activités en ligne. Il s'ajoute aux autorisations déjà délivrées à France Télévisions, Radio France et Arte pour ce même type d'exploitation. Des négociations sont par ailleurs engagées avec les autres acteurs du secteur privé.

Les médias historiques montrent un grand dynamisme sur internet mais souffrent d'une baisse continue de leurs audiences sur la télévision linéaire. Pour contenir cette perte de vitesse, les rachats et rapprochements se multiplient et génèrent des groupes de plus en plus forts. Les négociations sont longues et la finalisation de certains accords se fait attendre. Ainsi, tout au long de l'année 2015, la Scam a échangé avec HD1 (TF1), le groupe M6, RMC Découverte (NextRadioTV) et Dailymotion (Vivendi) mais la signature de ces accords n'est attendue qu'en 2016. La Scam reste extrêmement mobilisée.

## La Scam et le numérique

Les difficultés de ces grands groupes sont renforcées par l'émergence de nouveaux modes de consultation des œuvres et d'acteurs internationaux. La Scam avait

anticipé ces mouvements en concluant avec YouTube, dès 2010, un accord dont les auteurs bénéficient depuis lors.

La Scam a amorcé de nombreuses discussions avec d'autres acteurs présents uniquement sur le web. Ainsi, dès son lancement, Netflix a signé avec la Scam un accord expérimental qui a vocation à être prochainement pérennisé. Du côté de la VàD, suite à l'accord-cadre signé avec le SEVAD (Syndicats des éditeurs de VOD à la demande), plusieurs contrats ont été conclus et les répartitions de droits seront prochainement engagées.

Pendant, l'économie de ces services reste précaire. En dix ans, le marché de la vidéo, qu'elle soit physique ou numérique, a perdu plus de 40 % de sa valeur. L'émergence de la VàD n'a absolument pas compensé l'effondrement des ventes de DVD et elle ne représente que 30 % du chiffre d'affaires du secteur malgré les quatre-vingt-dix services disponibles en France.

## Une gestion collective incontournable sur les services en ligne

Pour autant, une gestion collective des droits sur ces services est incontournable afin que les rémunérations auxquelles peuvent prétendre les auteurs de la Scam ne soient pas diluées dans la profusion des offres et des données qui y sont associées. Si les services en ligne représentent aujourd'hui la majeure partie des nouveaux contrats à négocier, l'attention de la Scam se porte sur tous les acteurs qui exploitent les œuvres de son répertoire. Fortement implantée dans le secteur de l'écrit et acteur dynamique dans la gestion des images fixes, la Scam est également très attentive à la situation des journalistes dont elle représente les droits au travers de plusieurs accords majeurs avec France Télévisions, l'Ina, l'AFP... Cette l'année,

ce sont presque 5.700 journalistes qui ont bénéficié de versements de droits.

## Une collecte de droits performante

Grâce à ses actions, dont la plupart sont menées conjointement avec les autres grandes sociétés d'auteurs françaises, la Scam a perçu 109 M€ en 2015. La formalisation des accords avec les opérateurs ADSL et d'importantes régularisations des droits de copie privée ont été l'occasion de rattrapages. Pour autant, cette année marque la fin d'un cycle et annonce une stabilisation des perceptions de la Scam.

## Une répartition efficace et équitable

Parallèlement, la Scam a réparti 94,56 M€ à ses auteurs. Après plusieurs années de forte croissance suite à la multiplication des chaînes TNT et l'intégration des droits répartis au titre de la reprises des chaînes de TV et de radio par les opérateurs ADSL, la répartition des droits atteint son rythme de croisière.

En 2015, les auteurs de la Scam bénéficient enfin de l'effet plein des démarches auprès des opérateurs (Orange, SFR...). L'effet est sensible puisque quasiment ¼ des droits reversés aux auteurs diffusés en télévision provient de ces distributeurs. En 2015, presque 80 % des membres perçoivent des droits. En 10 ans, le nombre de bénéficiaires a doublé.

L'adaptation de la Scam aux nouveaux modes d'exposition des créations audiovisuelles se traduit aussi dans les règles de répartitions. Ainsi, en 2015, la Scam a proposé et mis en œuvre de nouvelles règles de répartitions concernant les plateformes communautaires. Elles permettent de prendre en compte aussi bien les exploitations d'œuvres préexistantes que celles des œuvres spécifiquement créées pour internet. L'année a également vu aboutir le travail de réflexion autour des œuvres multimé-

## LES ŒUVRES DÉCLARÉES

# 51%

### DES DÉCLARATIONS SONT EFFECTUÉES EN LIGNE (+ 6 %)

dias interactives. Le versement des droits qui complètera les avances déjà perçues a eu lieu début 2016.

Pour répondre aux enjeux de gestion que soulèvent la diversité de modes de diffusions et au volume d'information à traiter en croissance exponentielle, la Scam a engagé, depuis plusieurs années, une transformation numérique majeure afin de maintenir son efficacité.

Qu'il s'agisse des services d'adhésion et de déclaration proposés aux auteurs ou des outils informatiques administratifs, la Scam ne cesse d'évoluer. Un nouveau site internet a ainsi vu le jour en fin d'année. Il sera suivi, au cours du premier semestre 2016, par la mise en ligne d'un nouvel espace auteur ayant pour objectif de faciliter encore les démarches de ses membres.

### Anticiper l'avenir

La Scam est une société qui se transforme au rythme du secteur dans lequel elle évolue tant en France à l'international via ses accords de réciprocités avec de nombreuses sociétés étrangères et qui s'inscrit dans un contexte législatif européen en cours de stabilisation. Les sujets sur lesquels la Commission Européenne invite les acteurs du secteur à évoluer sont pour la plupart déjà inscrits dans les préoccupations quotidiennes de la Scam : raccourcir les délais de négociation, publier les conditions d'autorisation, continuer d'accélérer le reversement des droits... Dans les prochains mois, la Scam aura à mettre en œuvre certaines adaptations nécessaires à ces évolutions, en liaison également avec la mise en œuvre de la loi qui va transposer en France la directive sur la gestion collective.

**Franck Laplanche**  
Directeur général adjoint

## L'EXPLOITATION DES ŒUVRES

- 182 589 heures d'œuvres audiovisuelles ont été réparties en 2015 au titre des diffusions 2014 soit une progression de 5,73 % par rapport à l'année précédente :
  - 15 465 heures pour les chaînes de télévision historiques TF1, France 2, France 3, France 5, M6, Arte et Canal + Premium. Ces diffusions représentent 8,5 % du volume horaire total réparti mais génèrent, au titre des contrats généraux, 64,5 % des droits audiovisuels,
  - 16 158 heures pour les chaînes de la TNT, soit la plus forte progression (29,57 %),
  - 150 967 heures sur 151 autres chaînes (hors délégations belge et canadienne), ce qui correspond à la plus grande part des exploitations (82,7 % du volume horaire total réparti).
- 44 725 heures d'œuvres radiophoniques ont été mises en répartition en 2015 au titre des diffusions 2014 sur les radios françaises, nombre d'heures stable par rapport à l'année précédente.
- 10 548 auteurs d'œuvres littéraires ont bénéficié d'une répartition en 2015 au titre de la copie privée. La Scam représente ainsi 42 % de l'ensemble des auteurs des sociétés concernées dans ce domaine.
- 5 674 journalistes ont bénéficié de versements de droits en 2015.



■ Perceptions et répartitions au titre de l'année de référence du rapport d'activité
 ■ Perceptions et répartitions au titre de l'année précédente
   Perceptions et répartitions au titre des années antépénultième et antérieures

# LA PERCEPTION DES DROITS

Avec un montant encaissé de **109,2 MILLIONS D'EUROS**, les perceptions augmentent de **8,16 %** par rapport à 2014. Cette hausse est liée à diverses régularisations exceptionnelles, notamment :

- la reprographie presse des sommes non documentées versée par le CFC pour les années 1998 à 2013, suite à un accord de partage avec les éditeurs ;
- des droits provenant de Bouygues (années 2014 et antérieures) et de SFR (années 2013 et antérieures) ;
- des droits provenant des nouvelles chaînes de la TNT (rétroactifs à 2012, début de leur diffusion) ;
- des droits de copie privée liés à des régularisations de contentieux (Apple et Nokia notamment).

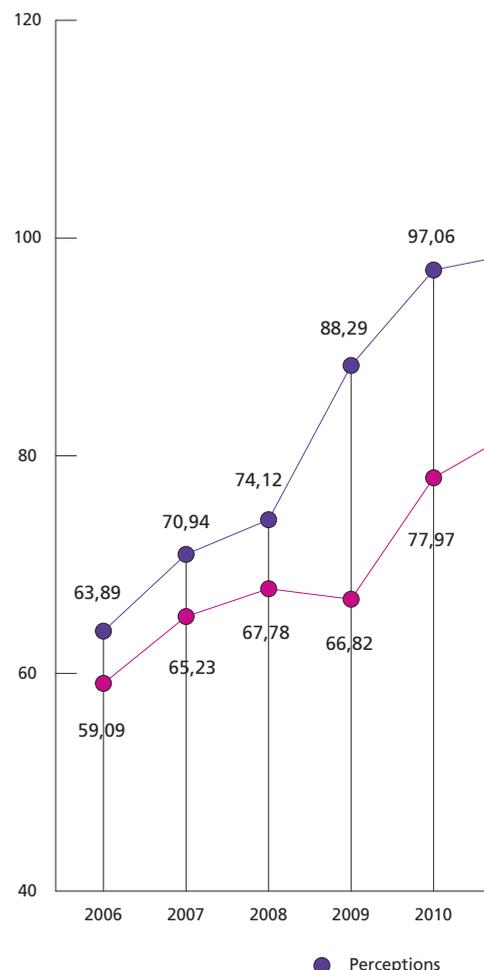
**Concernant les perceptions au titre de l'année du rapport d'activité, celles-ci augmentent de près de 5 % essentiellement en raison de :**

- versements des premières provisions pour les nouvelles chaînes de la TNT (RMCD, Numéro 23 et 6Ter) ;
- la régularisation en année pleine des acomptes de Numéricâble, Free, SFR, Orange et Bouygues ;
- l'augmentation des versements de droits de la copie privée, liés à une amélioration des délais d'encaissement par Copie France ;
- l'augmentation des acomptes de FTV et de TF1 due à une meilleure exposition de nos répertoires sur ces deux diffuseurs ;
- l'avancement du versement du 5e bimestre de TF1, habituellement réglé l'année suivante ;
- l'augmentation des acomptes de YouTube en raison de la progression économique de la plateforme.

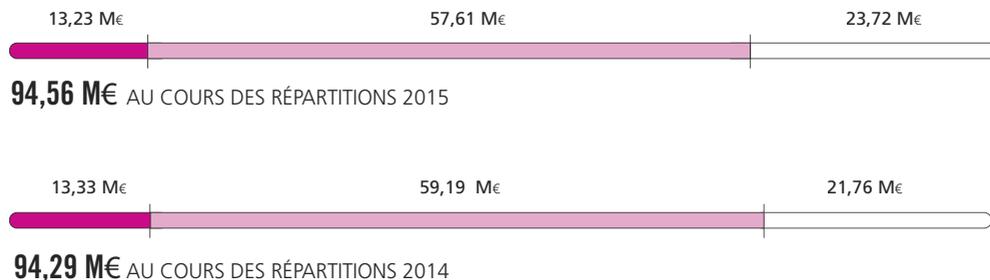
**Les perceptions 2015 se composent à :**

- 67 % d'encaissements au titre des exploitations de l'année N (69,2 % en 2014),
- 26,4 % au titre des exploitations N-1 (25,95 % en 2014),
- 2,3 % au titre des exploitations N-2 (1,5 % en 2014)
- et 4,3 % au titre des exploitations antérieures (3,4 % en 2014).

## ÉVOLUTION DES PERCEPTIONS

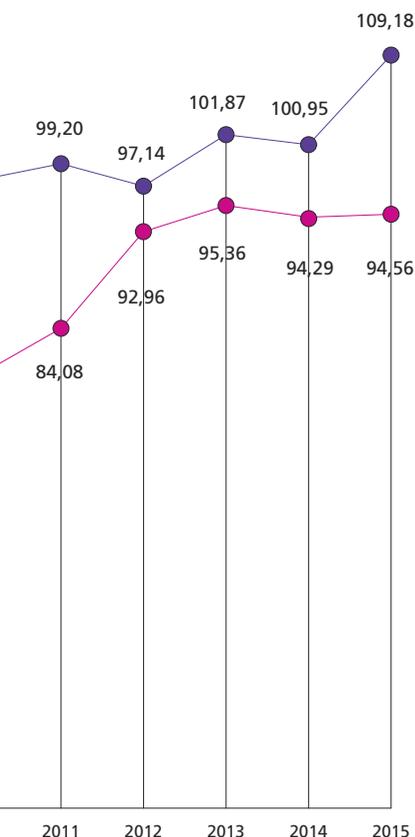


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015



# LA RÉPARTITION DES DROITS

## SUR 10 ANS ET DES RÉPARTITIONS



En 2015, les sommes réparties aux auteurs atteignent **94,56 MILLIONS D'EUROS**, soit un niveau comparable à 2014 (94,29 millions) et 2013 (95,36 millions). La Scam semble avoir atteint son rythme de croisière en matière de répartition des droits.

Les répartitions de l'année 2015 se composent pour 13,99 % de droits relatifs aux exploitations de l'année de référence du rapport d'activité. Il s'agit principalement des droits de diffusion du 1<sup>er</sup> trimestre 2015 des chaînes historiques.

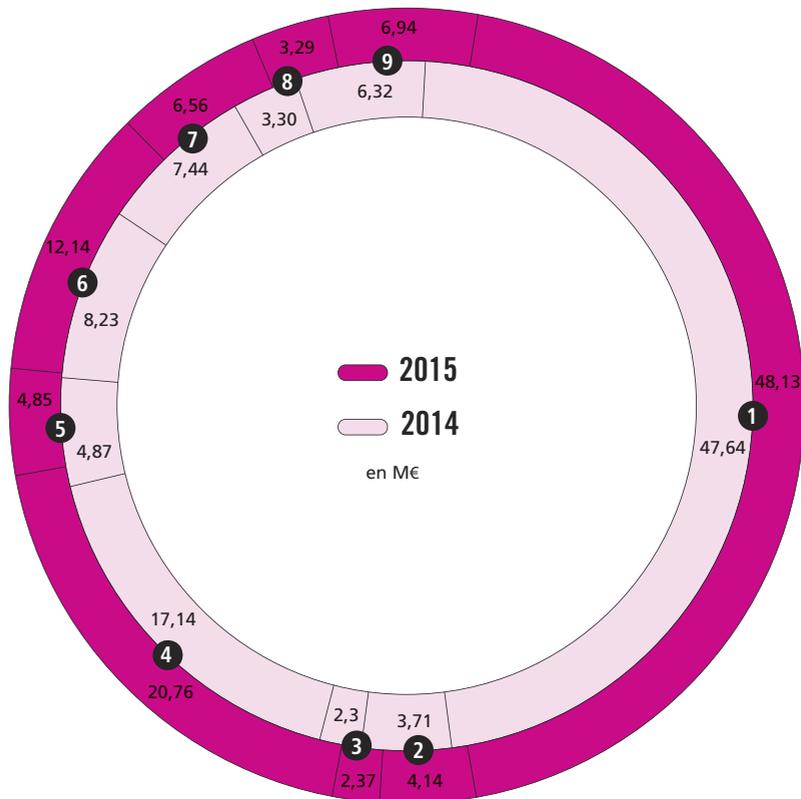
Les droits répartis concernent essentiellement des exploitations au titre de l'année précédente qui représentent 60,92 % du total des droits répartis. Ils incluent notamment les trois derniers trimestres 2014 des chaînes historiques, les diffusions 2014 des chaînes de la TNT, du câble, du satellite, de l'ADSL et des radios françaises, ainsi que la copie privée audiovisuelle et radiophonique 2014.

Les années antépénultième et antérieures représentent 25,09 % des droits répartis et concernent majoritairement le versement des soldes des chaînes historiques, de la TNT, du câble, du satellite, de l'ADSL et des radios françaises.

La comparaison des répartitions 2015 et 2014 ne met pas en évidence de variations significatives. Seule la part au titre des années antépénultième et antérieures augmente en raison des régularisations d'encaissements de certains opérateurs venus abonder les soldes à répartir relatifs aux chaînes de la TNT, du câble, du satellite et de l'ADSL.

## Ventilation par origine des droits

- ① Chaînes historiques
- ② Autres chaînes nationales de la TNT gratuite
- ③ Chaînes thématiques
- ④ Opérateurs câble, satellite, ADSL
- ⑤ Chaînes radiophoniques
- ⑥ Gestion collective obligatoire
- ⑦ Autres exploitations
- ⑧ Étranger
- ⑨ Délégations



# LA PERCEPTION DES DROITS

Les chaînes historiques (Arte, Canal+, Groupe France Télévisions, M6, TF1) restent la principale source de perception de la Scam puisqu'elles représentent 44 % des sommes perçues. L'augmentation résulte essentiellement d'une meilleure exposition des répertoires de la Scam en particulier sur France TV et sur TF1.

Les opérateurs câble, satellite et Adsl représentent 19 % des perceptions. Des régularisations importantes ont été versées en 2015, notamment par Bouygues et SFR et dans une moindre mesure par Numéricâble.

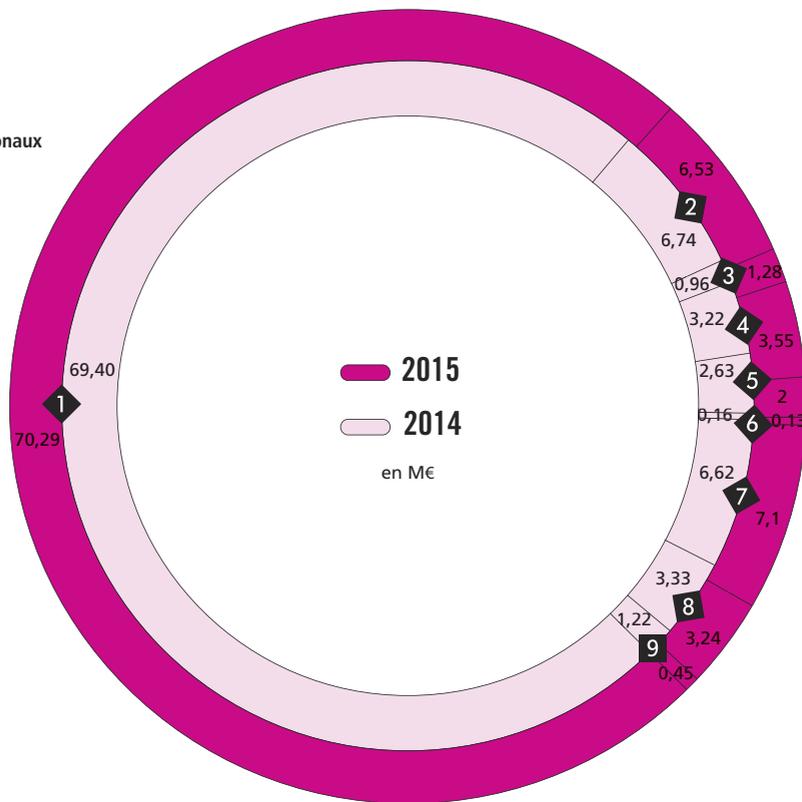
La gestion collective obligatoire (copie privée, reprographie, droit de prêt) qui représente 11 % des perceptions est en forte progression en raison de l'amélioration des délais d'encaissement de Copie France et de la régularisation de nombreux litiges dont ceux avec Nokia et Apple.

Concernant les autres exploitations, la baisse de 12 % des perceptions a deux causes principales. D'une part, 2014 avait été une année exceptionnelle en raison de la régularisation des perceptions 2013 des contrats journalistes FTV et de la plateforme internet YouTube. D'autre part, les éditions sur supports (DVD, Blu-ray) diminuent, remplacées par les exploitations dématérialisées en ligne aux économies plus réduites.

Concernant les délégations, le bureau belge a accéléré le partage des droits en fin d'année et reçu des versements plus importants de la part des opérateurs câble, satellite et des chaînes RTL-TV1 et VRT. Le bureau canadien a augmenté ses perceptions comme prévu dans les contrats avec les diffuseurs. Les encaissements des chaînes nationales de la TNT gratuite ont fortement augmenté grâce aux provisions versées par les nouvelles chaînes (RMCD, Numéro 23 et 6Ter),

## Ventilations des répartitions par type d'exploitations

- 1 Audiovisuel
- 2 Radio
- 3 Vidéos et nouveaux médias
- 4 Journalistes
- 5 Écrit
- 6 Images fixes
- 7 Délégations
- 8 Accords de réciprocité internationaux
- 9 Délégations



# LA RÉPARTITION DES DROITS

La répartition des exploitations audiovisuelles représente 74,3 % des droits répartis, pour un montant total de 70,29 M€, en hausse de 1,27 %. Cette progression a pour cause principale un volume de droits répartis plus important pour les chaînes du câble, du satellite et de l'ADSL dû à des régularisations d'encaissement et à l'extension de la mise à disposition des chaînes sur de nouveaux supports (TV sur PC, téléphonie mobile, tablette).

En 2015, 64,5 % des droits audiovisuels ont été répartis au titre des contrats généraux signés avec les chaînes historiques françaises. Cumulés aux répartitions afférentes aux contrats généraux signés avec les chaînes thématiques et TNT, cette proportion atteint 71,9 %. La répartition au titre des droits perçus auprès des opérateurs est intégrée aux répartitions audiovisuelles et représente 24,7 %.

Les *exploitations radiophoniques* représentent 6,9 % des droits répartis, en baisse de 3,2 %.

Les exploitations concernant les *journalistes* progressent de 10,3 % et représentent 3,8 % des droits répartis. Cette pro-

gression est le fruit de la mise en répartition des droits des « journalistes Ina » pour les années 2011 à 2013. L'essentiel des droits répartis concerne toujours les journalistes de France Télévisions.

Les droits répartis pour les exploitations sur les nouveaux médias (œuvres multimédia interactives, podcast, mise en ligne sur Youtube et Dailymotion) atteignent 1,4 % du total des droits répartis par la Scam, progressant ainsi de 32,8 % sur un an. Cette hausse résulte de la mise en application de nouvelles règles de répartition pour les exploitations sur les plateformes qui ont permis de libérer des droits correspondant à 3 années d'exploitations.

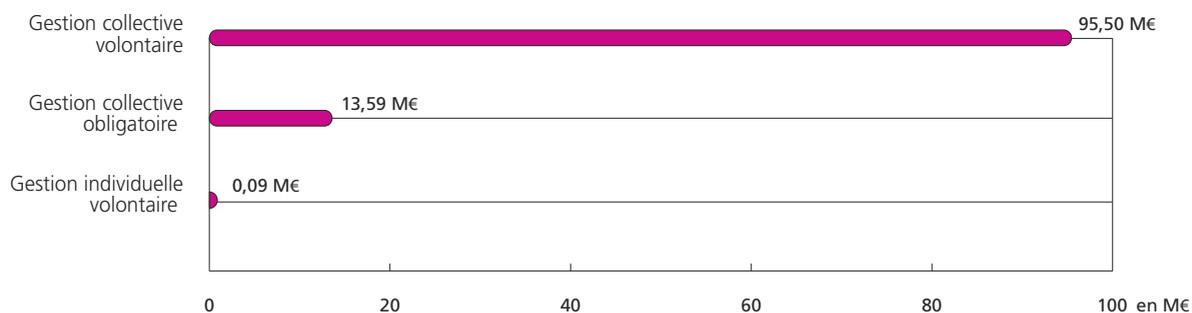
La répartition des droits relatifs au répertoire de *l'écrit* baisse de 23,7 % en 2015. Il y a deux raisons : d'abord une régularisation exceptionnelle des droits de copie privée des journalistes de presse écrite avait eu lieu en 2014 et ensuite une baisse des versements du CFC sur la reprographie Livre en 2015.

Il est à noter que l'excédent de gestion 2014 a été réparti en 2015 pour un montant de 0,45 M€.

## SOMMES PERÇUES EN FONCTION DU TYPE DE GESTION

En 2015, la gestion collective volontaire a représenté 87,5 % des droits perçus par la Scam, la gestion collective obligatoire (copie privée, reprographie, prêt public, utilisation scolaire et retransmission par câble intégrale et simultanée) représentant 12,5 % (9,2 % en 2014). Cette augmentation est due au versement exceptionnel des droits de reprographie presse des sommes non documentées, rétroactif à 1998.

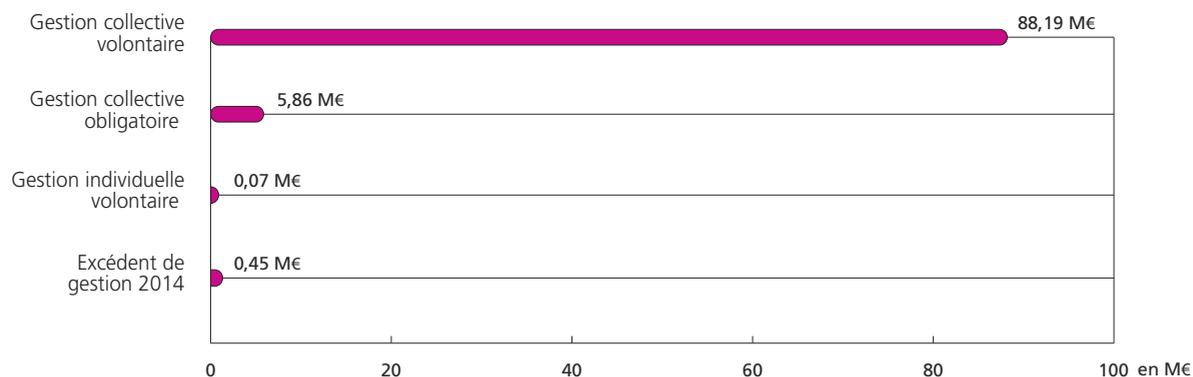
La part de la gestion individuelle volontaire (œuvres de commande radiophoniques et audiovisuelles) est d'environ 0,08 %.



## SOMMES RÉPARTIES EN FONCTION DU TYPE DE GESTION

Pour les auteurs, la gestion collective volontaire de leurs droits représente une rémunération qui peut représenter un montant appréciable, voire substantiel pour certains, comparativement à la gestion collective obligatoire, qui profite certes au plus grand nombre mais aboutit à des versements individuels nettement plus faibles.

En 2015, la gestion collective volontaire a représenté 93,26 % des versements, la gestion collective obligatoire (copie privée, reprographie, prêt public et retransmission par câble intégrale et simultanée) représentant 6,20 %. La part de la gestion individuelle volontaire (œuvres de commande radiophoniques et audiovisuelles) est d'environ 0,07 %. Les reversements au titre de l'excédent de gestion ont représenté 0,47 % du total réparti.



## ANALYSE DES SOMMES RÉPARTIES AUX AYANTS DROIT PAR MONTANT

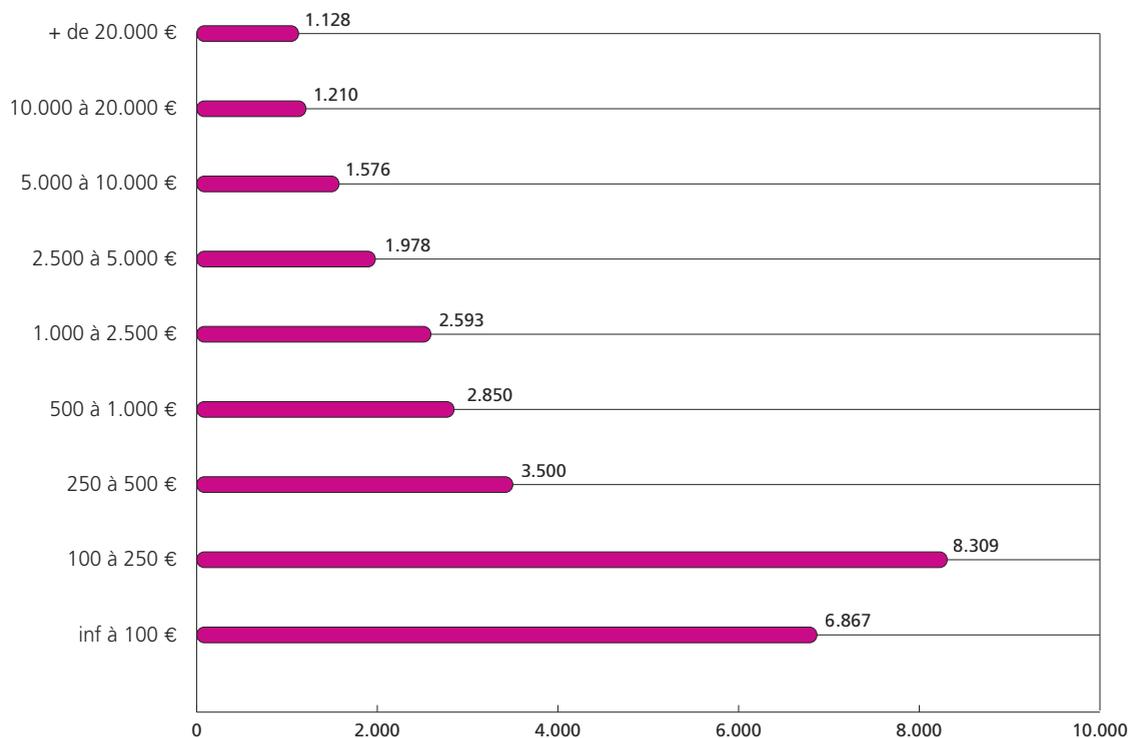
30.011 ayants droit (+ 1,7 %) ont bénéficié d'un versement de droits en 2015, contre 29.523 en 2014. Parmi eux :

- 19.761 ont reçu des droits de gestion collective volontaire contre 19.864 en 2014, soit une légère baisse de 0,5 %. Sur les 19.761 ayants droit, 2.488 n'ont reçu que ces droits.

- 21.516 ont reçu des droits de gestion collective obligatoire contre 23.798 en 2014, soit 9,6 % de moins, principalement en raison de la répartition exceptionnelle, en 2014, du forfait de dix années de copie privée attribué aux journalistes de la presse écrite.
- 13.829 ont bénéficié des deux origines

de rémunération contre 15.787 en 2014 (- 12,4 %).

- 27.121 ont reçu le remboursement de l'excédent de gestion de l'année 2014 contre 24.233 l'année précédente, soit près de 12 % de plus. 2.563 ayants droit n'ont reçu que ce remboursement au cours de l'année.



# 30.011 ASSOCIÉS ONT PERÇU DES DROITS

Le nombre d'ayants droit dont le montant réparti est inférieur à 100 € a augmenté de 23,6 %. Cette hausse s'explique principalement par la forte progression du nombre d'ayants droit bénéficiant uniquement du remboursement de retenue statutaire au titre de l'année de gestion 2014.

Le nombre d'ayants droit progresse également pour la tranche 2.500 € à 5.000 € (+ 19,9 %), contrairement aux tranches entre 250 € et 2.500 € dont le nombre d'ayants droit diminue.

La tranche la plus représentée reste celle des auteurs percevant entre 100 € et 250 € qui concerne 8.309 ayants droit (+ 3,4 %).

# LA GESTION

La Scam termine l'année 2015 avec un **EXCÉDENT DE GESTION DE 24.108,99€**. L'ensemble des produits d'exploitation progresse de +2,91 %, avec un volume de répartitions toujours important. Les produits financiers sont en augmentation de +12,4 % et participent davantage à l'équilibre de la gestion. Les charges de gestion sont en progression de +6,33 % (dont +2,13 % de nouvelles charges non récurrentes et +2,43 % de charges exceptionnelles supplémentaires). Cet excédent de gestion 2015 sera affecté en 2016 selon les modalités validées par le conseil d'administration.

## LE FINANCEMENT DES CHARGES PROPRES À L'EXERCICE

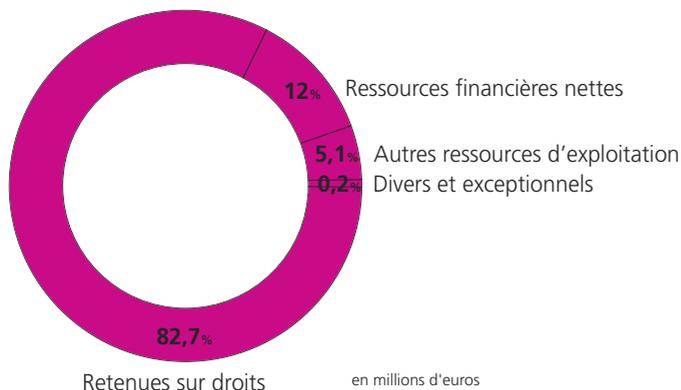
	Année 2015	Année 2014	Variations
<b>Retenues sur droits</b>	12.816	12.803	0,10 %
<b>Ressources financières nettes</b>	1.864	1.659	12,36 %
<b>Autres ressources d'exploitation</b>	794	421	88,55 %
<b>Divers et exceptionnels</b>	23	308	-92,41 %
<b>TOTAL</b>	<b>15.497</b>	<b>15.191</b>	<b>2,02 %</b>

en milliers d'euros

Les retenues sur droits sont stables mais il faut tenir compte de la baisse du taux de prélèvement sur les perceptions (1,25 % au lieu de 1,50 %) validée par le CA du 12 décembre 2013 et dont le premier impact est sur l'année 2015.

Les ressources financières utilisées dans le financement de la gestion sont en augmentation et peu d'arbitrages sur les produits de placement sont intervenus durant l'année 2015.

Dans les autres ressources d'exploitation, un montant de 580 K€ de sommes irrépartissables a pour contrepartie 580 K€ de charges exceptionnelles (*voir page suivante*).



## VENTILATION DES CHARGES PROPRES À L'EXERCICE

	Année 2015		Année 2014		Variations	
Charges de personnel		<b>8.543</b>	<b>55,21 %</b>	<b>8.311</b>	<b>57,11 %</b>	<b>2,80 %</b>
Achats et charges externes		<b>6.012</b>	<b>38,85 %</b>	<b>5.719</b>	<b>39,30 %</b>	<b>5,12 %</b>
Informatique	1.284			1.336		
Immeuble (*)	1.007			1.072		
Fonctionnement	3.721			3.311		
Impôts et taxes		<b>165</b>	<b>1,07 %</b>	<b>171</b>	<b>1,17 %</b>	<b>- 3,57 %</b>
Amortissements et provisions (**)		<b>51</b>	<b>0,33 %</b>	<b>58</b>	<b>0,40 %</b>	<b>- 10,93 %</b>
Charges financières		<b>56</b>	<b>0,36 %</b>	<b>1</b>	<b>0,00 %</b>	
Charges exceptionnelles		<b>646</b>	<b>4,17 %</b>	<b>293</b>	<b>2,01 %</b>	<b>120,22 %</b>
<b>Total Charges propres de l'exercice</b>		<b>15.473</b>		<b>14.552</b>		<b>6,33 %</b>

en milliers d'euros

(\*) Le montant du prélèvement sur perceptions (1,25 %) comptabilisé en recette pour 2015 s'élève à 1.138 K€.

(\*\*) Les dotations aux amortissements pour l'immeuble ont été remontées dans la ligne « immeuble » et pour l'informatique dans la ligne « Informatique ».

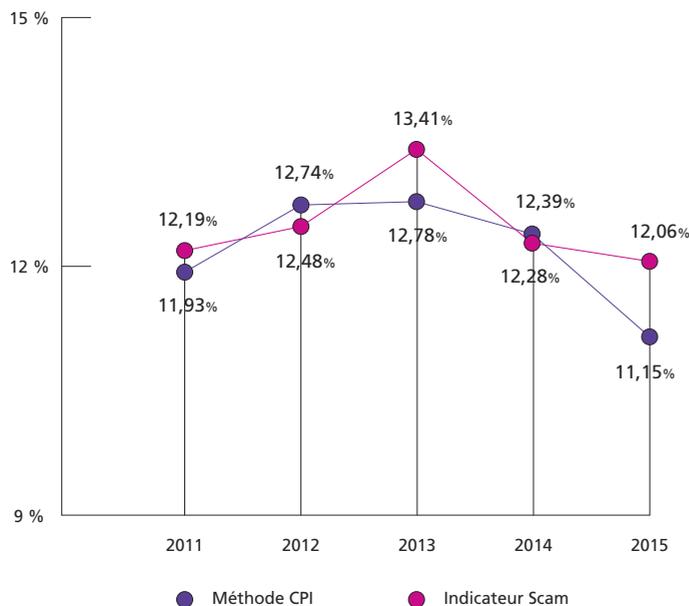
### Ce tableau fait apparaître une progression du total des charges :

- charges de personnel : la variation provient essentiellement de l'impact en année pleine des embauches 2014 ainsi que du mouvement des effectifs en 2015, soit l'équivalent de +3,5 ETP (+3,9 %);
- dépenses informatiques : légère baisse en raison notamment de la diminution des prestations de conseils et de validations techniques;
- dépenses liées à l'immeuble : légère baisse avec moins de dépenses d'audits techniques;
- frais de fonctionnement : les variations significatives et non récurrentes sont :
  - frais de tenue d'une assemblée générale extraordinaire en 2015, pour 68 K€,
  - dépenses nouvelles liées aux activités culturelles et de communication, pour 120 K€ (Forum Auteurs&co, Festival de Cannes),
  - une subvention exceptionnelle au Fonds d'urgence du spectacle vivant suite aux événements de novembre 2015, pour 75 K€,
  - une augmentation des frais de la délégation belge suite à la mise en place de nouveaux textes législatifs, pour 52 K€.
- amortissements et provisions : légère baisse des dotations aux amortissements;
- charges financières : constatation au 31 décembre 2015 d'une moins-value latente sur un produit de placement;
- charges exceptionnelles : ce sont principalement un complément de provision pour un litige sur un classement d'œuvres et deux litiges avec des salariés ayant quitté l'entreprise.

## RATIO DES PRÉLÈVEMENTS SUR DROITS AUX PERCEPTIONS DE L'EXERCICE

La détermination de ce ratio, selon le décret du 18 novembre 1998, fait apparaître un taux de 11,15 % en baisse par rapport à l'année précédente.

La Scam analyse le rapport des prélèvements sur droits aux perceptions de l'année N-1. Ce tableau montre l'impact en termes d'évolution et de maîtrise du taux.



## LA GESTION FINANCIÈRE

2015 a été une année difficile pour l'ensemble des marchés avec notamment des niveaux de volatilité élevés et constants. Le renforcement de la politique de la BCE (Quantitative Easing) a entraîné une nouvelle baisse des taux sur les produits de placement à court terme et notamment monétaires. Ces derniers sont entrés en territoire négatif ou nul, l'Eonia capitalisé ressort à -0,10 %, et pèsent sur le rendement du portefeuille de la Scam.

L'encours moyen de la trésorerie placée, hors comptes de dépôts rémunérés, a

été de l'ordre de 120 millions d'euros et le rendement global du portefeuille pour 2015 ressort à 1,52 %, très supérieur à l'Eonia capitalisé. Du fait de la baisse constante des produits monétaires, la Scam a adapté sa gestion pour optimiser le rendement de ses capitaux. Elle a réduit sa poche d'OPCVM de trésorerie et les sommes dégagées ont été allouées à des livrets institutionnels ou des OPCVM moyen terme. Trois « Compte à terme » arrivant à échéance en 2015 ont été remplacés par des produits équivalents mais avec des taux de rendement plus faible (voir détail des placements en annexe).

## COMMISSION PERMANENTE DE CONTRÔLE DES SPRD

Comme l'ensemble des sociétés d'auteurs, la Scam est soumise depuis 2001 au contrôle de la Commission Permanente de Contrôle des SPRD. En 2015, ces contrôles ont porté sur :

- les recettes des SPRD,
- l'analyse des flux et ratios pour les années 2013 et 2014.

Les résultats de ces études doivent être repris dans son 13<sup>e</sup> rapport annuel rendu public. Ce rapport est disponible sur le site internet de la Scam ([www.scam.fr](http://www.scam.fr)).

## L'ASSOCIATION « SCAM VÉLASQUEZ »

Le total des charges intègre la mise à disposition de personnel et de matériel dans le cadre d'une convention conclue entre la Scam et l'Association Scam Vélasquez. Créée en 1999, elle a pour vocation de permettre aux auteurs, qu'ils soient membre ou non de la Scam, d'effectuer des dépôts de manuscrits pour leur donner une date d'antériorité. Elle participe

également, dans la mesure de ses moyens, à certaines activités culturelles associées à la Scam. Le montant global de cette mise à disposition à titre gratuit est estimé à 140 K€, soit environ 1 % des charges propres de l'exercice.

En 2015, l'association a lancé avec succès un service de dépôt en ligne :

**[www.clicdepot.org](http://www.clicdepot.org)**.

# LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

ACTIF	Brut	Amortissements	Net au	Net au
		Provisions	31/12/2015	31/12/2014
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>19.262.214,89</b>	<b>11.440.068,53</b>	<b>7.822.146,36</b>	<b>8.128.423,94</b>
Immobilisations incorporelles	7.504.941,95	5.877.830,89	1.627.111,06	1.527.075,85
Immobilisations corporelles	11.389.704,20	5.562.237,64	5.827.466,56	6.249.720,77
Immobilisations financières	367.568,74		367.568,74	351.627,32
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>157.391.044,66</b>	<b>56.246,00</b>	<b>157.334.798,66</b>	<b>146.779.170,71</b>
Créances	2.259.086,75		2.259.086,75	2.674.196,98
Val. mobil. placement et comptes à terme	91.298.654,94	56.246,00	91.242.408,94	99.906.079,95
Disponibilités	63.833.302,97		63.833.302,97	44.198.893,78
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>	<b>175.917,62</b>		<b>175.917,62</b>	<b>217.694,50</b>
Charges constatées d'avance	175.917,62		175.917,62	217.694,50
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>176.829.177,17</b>	<b>11.496.314,53</b>	<b>165.332.862,64</b>	<b>155.125.289,15</b>

PASSIF	Année 2015	Année 2014
	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>297.960,66</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1.477.275,24</b>	<b>905.525,50</b>
<b>DETTES</b>	<b>163.533.517,75</b>	<b>153.297.109,97</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	927.520,09	652.867,63
Personnel	529.966,55	563.112,48
Organismes sociaux	3.110.946,44	3.186.872,00
Etat, impôts & taxes	486.508,73	196.617,60
Créditeurs divers	7.114.529,92	5.843.640,27
Droits à répartir aux auteurs	138.680.705,41	128.807.106,95
Droits à répartir aux SPRD	1.801.775,18	3.215.258,28
Droits à payer aux SPRD	3.750,00	214.432,52
Auteurs créditores	3.735.978,63	3.301.564,86
Auteurs non membres	4.404.245,30	3.908.957,28
Auteurs règlements en attente	2.278.132,23	2.369.835,62
Irrépartissables imputables sur la gestion courante	448.227,42	1.020.033,93
Auteurs affectation en attente	4.308,16	10.283,52
Adhésions en cours	68,58	68,58
Intérêts courus	6.855,11	6.458,45
<b>EXCEDENT DE RETENUE STATUTAIRE</b>	<b>24.108,99</b>	<b>638.759,54</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>165.332.862,64</b>	<b>155.125.289,15</b>

## LE COMPTE DE GESTION

	Année 2015	Année 2014
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>13.609.605,74</b>	<b>13.224.318,85</b>
Retenue statutaire sur les répartitions	11.678.045,27	11.396.338,62
Retenue statutaire sur les perceptions	1.137.854,13	1.407.018,51
Autres produits	793.706,34	420.961,72
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>- 14.771.485,72</b>	<b>- 14.258.660,46</b>
Fournitures	- 161.748,87	- 150.495,95
Charges externes	- 3.320.645,27	- 3.121.561,29
Impôts, taxes	- 164.874,52	- 170.980,04
Charges de personnel	- 8.543.334,24	- 8.310.667,42
Charges de gestion	- 1.524.054,65	- 1.476.214,46
Amortissements et provisions	- 1.056.828,17	- 1.028.741,30
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 1.161.879,98</b>	<b>- 1.034.341,61</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>1.808.196,33</b>	<b>1.658.724,88</b>
Produits financiers	1.864.442,33	1.659.426,18
Charges financières	- 56.246,00	- 701,30
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>646.316,35</b>	<b>624.383,27</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 622.207,36</b>	<b>14.376,27</b>
Produits exceptionnels	23.331,44	307.507,45
Charges exceptionnelles	- 645.538,80	- 293.131,18
<b>EXCÉDENT DE RETENUE STATUTAIRE</b>	<b>24.108,99</b>	<b>638.759,54</b>

# L'ACTION SOC

1,9 M€ DE FONDS DE PENSION 64.500 € DE FONDS DE SOLIDARITÉ  
121 PERSONNES REÇUES PAR L'ASSISTANTE SOCIALE

## AU SERVICE DES AUTEURS

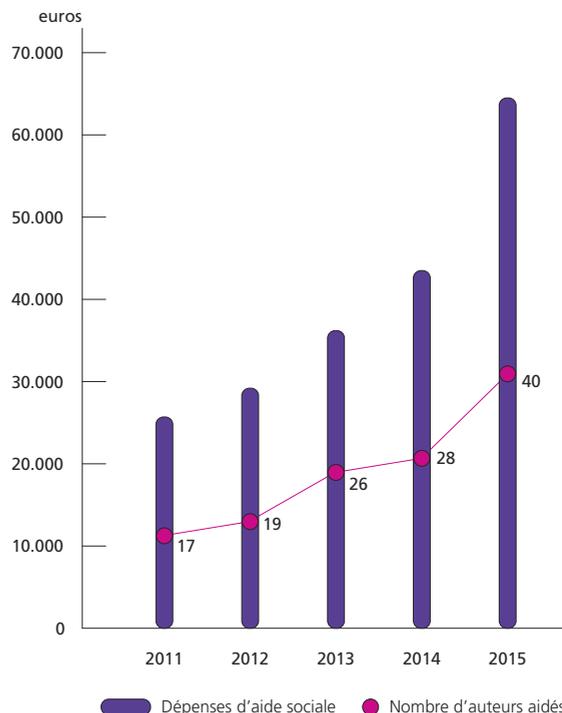
Le budget de l'action sociale est constitué d'un fonds de solidarité et d'une enveloppe au titre des pensions. Il est financé grâce à un prélèvement sur les perceptions selon un taux fixé chaque année par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

**Le fonds de solidarité.** Ce fonds permet d'aider ponctuellement des auteurs membres rencontrant des difficultés financières. Les dossiers sont constitués auprès de l'assistance sociale puis examinés par le bureau financier. En 2015, quarante auteurs ont bénéficié d'une aide de la Scam pour un montant global de 64.500 €. En cinq ans, le nombre d'auteurs aidés a doublé. De plus, le conseil d'administration a décidé d'affecter 30 % de l'excédent de gestion 2014 au financement de la solidarité au profit des membres. Une enveloppe exceptionnelle d'un montant de 191 627 € vient ainsi compléter sur plusieurs années ce fonds de solidarité. Cette enveloppe a été consommée en 2015 à hauteur de 13.700 €.

**La pension des auteurs.** Cette allocation vise à améliorer les ressources des auteurs susceptibles de faire liquider leur pension de retraite. Elle prend la forme d'une libéralité attribuée selon des critères définis par le conseil d'administration.

Pour bénéficier de cette allocation, l'auteur doit impérativement remplir deux conditions :

- être membre de la Scam depuis au moins 20 ans
- être âgé de plus de 65 ans.



La pension est calculée par application du taux de 6,5 % aux trois meilleures années de droits actualisés perçus par l'auteur. Le versement de la pension est annuel et son montant ne saurait être inférieur à 183 € ni supérieur à 3.659 €.

En 2015, la Scam a versé 1.916.353 € au titre de la pension à 1 822 bénéficiaires (+ 13 %). Le montant moyen attribué est de 1.052 €.

## ACTION SOCIALE (Période du 01/01/15 au 31/12/15)

Pensions	1.916			
Fonds de solidarité	64		Prélèvement sur les diffusions (2,15 %)	1.782
Charges d'action sociale		1.980	Produits d'action sociale	1.782

Montant en milliers d'euros

**Déficit imputé sur excédents antérieurs 198**

**Les consultations sociales.** Chaque semaine, une assistante sociale reçoit sur rendez-vous les auteurs, membres de la Scam, ayant besoin d'un conseil ou d'un accompagnement dans certaines démarches : information sur les aides légales et divers leviers d'action sociale, orientation sur les questions de logement, de santé et de couverture sociale, de retraite, d'endettement...

# IALE

## DE SOLIDARITÉ

### LA PROTECTION SOCIALE

#### Retraite

Depuis plusieurs années, la Scam a renforcé son action en faveur de la protection sociale de ses membres et défend les intérêts des auteurs auprès des différents organismes sociaux : l'Agessa (Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs), l'Ircec, gestionnaire du Raap (Régime des artistes auteurs professionnels). L'année 2015 a été marquée par l'ouverture d'une concertation sur la réforme du régime de base de sécurité sociale à l'initiative des ministères des Affaires sociales et de la Culture. Cette réforme a pour objectif principal de mettre fin à la distinction affiliés/assujettis afin que tous les auteurs soient assurés de cotiser à la retraite. Des actions collectives ont permis d'obtenir l'engagement que soit mis en place, dès 2016, un dispositif de régularisation des cotisations prescrites (rachat de trimestres de cotisations).

La Scam a participé sans relâche aux discussions sur la réforme du Raap ayant abouti à la mise en œuvre de cotisations proportionnelles aux revenus avec une montée en charge progressive des taux et l'application de taux réduits en deçà de certains seuils de revenus.

#### Complémentaire santé

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 1987, les auteurs de la Scam peuvent souscrire à une complémentaire santé dont le détail des prestations et cotisations est disponible sur le site internet de la Scam (rubrique Espace membres) ou sur demande. Trois options tarifaires sont proposées en fonction des garanties souscrites. Elles sont adaptées aux différentes tranches d'âge.

#### Formation professionnelle continue

En 2012, un fonds de formation professionnelle continue au bénéfice des auteurs a été mis en place. Sa gestion a été confiée à l'Afdas. Depuis sa création, les auteurs affiliés à l'Agessa ou à la Maison des Artistes (MDA), ou justifiant d'un montant de droits d'auteur de 9.000 € minimum sur les trois dernières années, peuvent bénéficier d'un ou plusieurs stages de formation continue agréés financés par l'Afdas, dans la limite de 7.200 €/an. Ce fonds est financé par des cotisations des auteurs et des diffuseurs et abondé par une subvention volontaire des SPRD. La Scam y participe à hauteur de 5 % des sommes perçues au titre de la part des 25 % des revenus de la copie privée. La Scam est représentée par des auteurs au sein des commissions de l'Afdas.

# BELGIQUE ET

## SCAM BELGIQUE

par Frédéric Young,  
Délégué général de la Scam Belgique

### RÉSULTATS DE GESTION

Deux décisions de la Cour de justice de l'Union européenne relatives à des litiges nés en Belgique marquent l'année 2015. Ces conflits sont similaires à d'autres affaires pendantes chez nos voisins hollandais ou allemands et pourraient avoir des effets dans toute l'Europe : Le premier litige oppose HP (importateurs de photocopieurs et imprimantes) à Reprobel en matière de reprographie. En cinq questions, la Cour a estimé que le système légal belge ne devait pas être remis en cause dans ses fondements essentiels mais par contre nécessitait des perfectionnements auxquels le gouvernement fédéral travaille déjà. La question importante de la rémunération des éditeurs est apparue comme devant être justifiée différemment en droit de celle due aux auteurs. Ces derniers sont des *titulaires de droits* selon la directive 2001, les éditeurs *des cessionnaires*. Cette réalité juridique ne diminue en rien la solidarité fondamentale qui unit auteurs et éditeurs face à la copie et à l'impression massive des œuvres par les utilisateurs professionnels comme privés. La seconde affaire met en présence la Sabam et le groupe de média SBS, désormais filiale de Liberty Global. Il porte sur la question de la responsabilité du radiodiffuseur lorsque ses programmes de TV sont *exclusivement* « injectés » dans les bouquets des télédiffuseurs.

Mal formulée, coupée des réalités de terrain, la décision « SBS » a pour seul mérite de rappeler une fois encore la responsabilité du télédiffuseur et devrait donc éclairer, avec une autre décision de la CJUE dite « Airfield », la position que prendra à l'été 2016 la Cour de cassation belge dans l'affaire qui oppose la SADC (et les autres SPRD concernées) à Telenet-

Liberty Global. Des montants considérables y sont en jeu.

Au plan de la politique culturelle, la ministre de l'Éducation et de la Culture, Joëlle Milquet, a entrepris de « remettre les artistes au centre ». Dont les auteurs bien sûr. La Scam, au sein de la Maison des Auteurs, a pleinement joué son rôle dans ce travail qui inspire à la ministre, différentes réformes à peine entamées. Face aux conservatismes, on ne soulignera jamais assez à quel point les auteurs, et plus encore les autrices, subissent dans le champ culturel une précarité croissante et une dépréciation professionnelle permanente qu'aggrave leur situation fréquente de chômeurs-intermittents.

Forte d'une nouvelle compétence, la ministre a également entrepris, comme son collègue flamand, d'établir une régulation culturelle du prix du livre. Ce dossier majeur pour les écrivains, les éditeurs et les libraires est piloté par un groupe de travail que la ministre a confié à Frédéric Young.

Le Comité belge et la Délégation générale ont également amélioré les barèmes de répartition de la reprographie, développé de nombreuses formations et manifestations de promotion des répertoires, analysé les attentes et besoins des différents groupes de membres pour y répondre par des services concrets.

Le projet de la Scam d'établir à Bruxelles une Maison européenne des Auteurs prend tout son sens alors que se développent les débats européens sur le droit d'auteur. Le bâtiment acquis à proximité des institutions européennes fera dès ce printemps l'objet de rénovations en vue notamment d'y développer un centre d'accueil des auteurs, de réunions et de formation.

### RÉSULTATS FINANCIERS

Résultats financiers contrastés : l'encaissement en 2015 s'élève à 5.218.923,09€ contre 6.313.358€ en 2014 (-17,3%). La somme de 3.810.757,61€ a été répartie aux auteurs résidents en Belgique en 2015 (3.310.162€ en 2014 soit +15,1%).

Les charges nettes prévues au budget étaient de 797.476€, les dépenses se sont finalement élevées à 796.505€. Le budget a donc été respecté malgré des événements imprévus au sein du personnel.

L'année 2015 s'avère en audiovisuel une année comparativement faible en matière de perception, et ce pour deux raisons. Les années précédentes ont été exceptionnellement élevées du fait de rattrapages importants obtenus tant en télévision qu'en distribution par câble ; la Scam a subi des décalages de perceptions en 2015 en raison des décisions de la CJUE évoquées ci-dessus.

### LE COMITÉ BELGE ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE BELGE

Après deux nouvelles années, Alok Nandi a achevé en 2015 son mandat de Président du comité belge. Féru de nouvelles écritures et du Web, Alok Nandi aura aussi conduit le chantier de la rénovation du site de promotion des auteurs [www.bela.be](http://www.bela.be).

C'est Paola Stevenne, réalisatrice sonore et de cinéma, qui a été élue Présidente par le nouveau comité, avec pour vice-présidents Maria Tarantino, Luc Dellisse et Jérôme Laffont. Les différentes actions qu'elle souhaite faire aboutir vont toutes dans le sens d'une mobilisation des autrices et des auteurs avec le lancement d'une étude sur le documentaire, la création d'une association professionnelle d'auteurs de la radio et l'attention accrue aux auteurs de l'écrit... Paola Stevenne a été élue à la présidence du Comité belge et, à ce titre, est membre de droit du conseil d'administration de la Scam France.

### ACTION CULTURELLE SCAM

Voilà une année fructueuse pour les auteurs de la Scam avec pas moins de sept prix décernés parmi lesquels deux prix de consécration, ainsi qu'un large programme de bourses (58 attribuées) qui a pris une dimension nouvelle. Parallèlement, le soutien direct aux auteurs s'est déployé de manière nouvelle dans plu-

# CANADA

seurs actions culturelles. Du côté des partenariats, 2015 a été une année importante : consolidation de certains (festival du court-métrage, FIFF, Les Parlantes...) et concrétisation de nouveaux, inaugurant des opportunités de soutenir les auteurs (Live Magazine, Meet the festivals, Prix 2° roman...). Citons également le festival Filmer à Tout Prix, rendez-vous bienal de l'Atelier de la Scam centré cette année sur la « diffusion et la distribution du documentaire en Belgique et à l'étranger ». Enfin, l'année 2015 est aussi celle de la création du Cercle Littéraire de la Scam.

## BELA.BE

En 2015, Bela c'est près de 50 000 visites sur le site et le blog, 52 newsletters, des dizaines de pages auteurs créées ou mises à jour, des centaines d'actualités et d'appels à projets, à rendez-vous professionnels, à résidences, à formations publiés et relayés sur Facebook et Twitter.

Bela a finalisé le cahier des charges de son nouveau site attendu pour l'été qui permettra aux auteurs de mettre en ligne leurs actualités et leurs informations bio/bibliographiques.

## SCAM CANADA

par Elisabeth Schlittler,  
Délégué général de la Scam Canada

## LES AUTEURS

En 2015, le contexte économique n'a pas été plus favorable aux créateurs que l'année précédente : les budgets des institutions ont été réduits, des programmes d'aide aux auteurs ont été abolis. Malgré des moyens financiers limités et les exigences des investisseurs, les auteurs sont parvenus à créer des films originaux de très grande qualité dépeignant les

préoccupations et thématiques sociales, politiques, environnementales d'ici et d'ailleurs. Ils ont encore démontré qu'en dépit de tous les écueils qu'ils doivent affronter année après année, le documentaire demeure plein de vitalité et s'impose toujours comme un témoin incontournable de l'histoire.

## LA RÉMUNÉRATION

Depuis que nous avons implanté notre système de rémunération au début des années quatre-vingt-dix, les membres canadiens reçoivent en plus de leur *cachet d'écriture ou de réalisation*, les redevances perçues grâce aux ententes négociées avec des radiodiffuseurs québécois et ontariens. Nos ententes couvrent maintenant une trentaine de chaînes linéaires, spécialisées, payantes, des services de vidéo à la demande, des plateformes numériques, la radio publique et le câble.

La *Modernisation de la Loi sur le droit d'auteur* qui avait mobilisé le secteur culturel canadien n'a pas été d'actualité en 2015. La principale activité de la Scam-Canada a été la négociation des ententes avec les différents utilisateurs des répertoires. À l'instar des dernières années, ce sont nos acquis que nous avons dû défendre face à la culture du *nouveau plan d'affaires* qui veut ignorer ce qui a été construit durant des décennies. L'année écoulée n'a pas vu l'avènement de nouvelles chaînes et les sources de revenus sont restées identiques à celles de 2014.

## L'INFORMATION

Le travail d'information auprès des auteurs est toujours aussi important et il l'est encore plus auprès des auteurs qui débutent car ils ne sont pas familiers avec les principes du droit d'auteur, ni avec le système en place. Dans l'environnement anglo-saxon canadien dans lequel ils travaillent parfois, avec le voisin du sud qui prône le copyright et le système hybride qui prévaut au Québec, il n'est pas aisé de s'y retrouver. Les producteurs, leurs services juridiques, les

agents et avocats des auteurs sont aussi des interlocuteurs réguliers.

## LA DIFFUSION

En 2015, on note une augmentation de la diffusion du répertoire par les chaînes conventionnelles et de la mise à disposition des œuvres par les plateformes numériques. Toutefois, cette dernière n'a pas encore permis d'augmenter significativement les revenus des auteurs.

## LA PERCEPTION

La perception annuelle a légèrement augmenté grâce notamment aux redevances provenant du câble dont les tarifs ont été majorés. Les adhésions sont en hausse, tout comme les déclarations enregistrées au répertoire.

## LES BOURSES SCAM

Plusieurs des projets soutenus par la Scam depuis la création des bourses ont été produits en 2015. Cette année, la Scam a reçu une trentaine de demandes essentiellement pour des projets du répertoire audiovisuel. Le comité de sélection a attribué sept bourses à des projets de films unitaires.

## REPRÉSENTATION

La Scam fait partie de regroupements d'associations du secteur culturel, notamment de l'ALAI et du conseil d'administration de la Coalition pour la diversité culturelle. La Scam est aussi appelée à travailler avec les syndicats des membres scénaristes et réalisateurs auxquels ils sont affiliés notamment en ce qui a trait à leur rémunération.

## COMITÉ CANADIEN DES AUTEURS

Pour l'exercice 2015-2016, le comité était présidé par Luc Dionne, Benoit Pilon en était le vice-président et Patrick Lowe complétait le comité exécutif de la Scam-Canada.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SCAM 2015/2016

- **Collège des auteurs d'œuvres audiovisuelles**

Julie Bertuccelli, Gilles Cayatte, Brigitte Chevet (depuis le 15 septembre 2015 en remplacement de Daniel Costelle, démissionnaire), Anne Georget (*présidente*), Geneviève Guichenev, Rémi Lainé, Virginie Linhart (*vice-présidente de la commission*), Manon Loizeau, Florence Martin-Kessler, Laetitia Moreau (*représentante des écritures et formes émergentes*), Jérôme Prieur, Christophe Ramage (*représentant les traducteurs – trésorier*), Christophe Otzenberger.

- **Collège des auteurs d'œuvres orales, sonores ou radiophoniques**

Thomas Baumgartner (*vice-président*), Philippe Bertrand, Emmanuel Moreau, Carole Pither.

- **Collège des auteurs de l'écrit**

Colette Fellous, Pascal Ory.

- **Collège des images fixes**

Thierry Ledoux.

- **Collège des journalistes**

Lise Blanchet, Juliette Meurin.

- **Représentant du comité belge**

Paola Stevenne.

## LE COMITÉ BELGE SCAM 2015/2016

- **Collège des auteurs d'œuvres audiovisuelles**

Jérôme Laffont, Valérie Lommel, Dominique Loreau, Ronnie Ramirez, Maria Tarantino.

- **Collège des auteurs d'œuvres orales ou sonores**

Paola Stevenne (*présidente du comité belge*).

- **Collège des auteurs de l'écrit**

Alain Dartevelle, Luc Dellisse, Caroline Lamarche, Antoine Tshitungu Kongolo, Françoise Wuilmart.

- **Collège des auteurs d'œuvres d'art numérique**

Björn-Olav Dozo.

## LE COMITÉ CANADIEN SCAM/SACD 2015/2016

- **Collège des auteurs de télévision**

Diane Cailhier, Bruno Carrière, Luc Dionne (*président du comité canadien*), François Gingras, Marie-France Landry, Patrick Lowe (*comité exécutif*).

- **Collège des auteurs de cinéma**

Denys Arcand, Louis Bélanger, André Melançon, Benoit Pilon (*vice-président du comité canadien*).

- **Collège des auteurs de spectacle vivant**

Marie Chouinard, Pierre-Michel Tremblay.

## LES COMMISSIONS JUIN 2015 / JUIN 2016

### • COMMISSION DES AUTEURS D'ŒUVRES AUDIOVISUELLES

#### **Administrateurs membres de droit**

Julie Bertuccelli, Gilles Cayatte, Brigitte Chevet, Anne Georget (*présidente de la Scam*), Geneviève Guicheny, Rémi Lainé (*président de la commission*), Virginie Linhart (*vice-présidente de la commission*), Manon Loizeau, Florence Martin-Kessler, Jérôme Prieur, Christophe Ramage, Christophe Otzenberger.

#### **Membres désignés par le conseil d'administration**

Olivier Ballande, Patrick Benquet (*vice-président de la commission*), Catherine Bernstein, Bernard Billois, René-Jean Bouyer, François Caillat, Zouhair Chebbale, Jean Crépu, Michel Daeron, Cathie Dambel, Mathilde Damoiseil, Jean-Charles Deniau, Floriane Devigne, Gilles Elie-Dit-Cosaque, Joël Farges, Marc Faye, Robin Hunzinger, Romain Icard, Andrès Jarach, David Le Glanic, François Levy-Kuentz, Atisso Médessou, Stéphane Mercurio, Tania Rakhmanova, Carole Rémy (*représentant les traducteurs*), Juliette Senik. Observatrice : Laetitia Moreau.

### • COMMISSION DES AUTEURS D'ŒUVRES ORALES, SONORES OU RADIOPHONIQUES

#### **Administrateurs membres de droit**

Thomas Baumgartner, Philippe Bertrand, Emmanuel Moreau, Carole Pither (*présidente de la commission*).

#### **Membres désignés par le conseil d'administration**

Leïla Djitli, Laurence Garcia, Claire Hauter, Jean Lebrun, Janine Marc-Pezet (*vice-présidente de la commission*), Sandrine Mercier, Emmanuel Moreau, Irène Omélianenko, Jean-Louis Rioual, Christian Rosset, Laurent Valière. Observatrices : Linda Lorin, Paola Stevenne (*représentante du comité belge*).

### • COMMISSION DES AUTEURS DE L'ÉCRIT

#### **Administrateurs membres de droit**

Pascal Ory (*président de la commission*), Colette Fellous.

#### **Membres désignés par le conseil d'administration**

Pascal Boille, Catherine Clément (*vice-présidente de la commission*), Nedim Gürsel, Michèle Kahn, Hervé Le Tellier, Benoît Peeters, Antoine Perraud, Olivier Weber.

### • COMMISSION DES JOURNALISTES

#### **Administrateurs membres de droit**

Lise Blanchet (*présidente de la commission*), Juliette Meurin.

#### **Membres désignés par le conseil d'administration**

Maria Carmona (*jusqu'en février 2016*), Olivier Da Lage, Michel Diard (*vice-président de la commission*), David Esnault, Eric Lagneau, Philippe Maire, Jean-Michel Mazerolle, Laurence Neuer, Laurent Richard, Catherine Rougerie, Nathalie Sapena. Observateurs : Thierry Ledoux, Geneviève Guicheny.

### • COMMISSION DES IMAGES FIXES

#### **Administrateur membre de droit**

Thierry Ledoux (*président de la commission*)

#### **Membres désignés par le conseil d'administration**

Michel Backes (*vice-président de la commission*), Nadia Benchallal, Bernard Chenez, Jean-Claude Coutausse, Jean-Pierre Djivanidès, Marc Le Mené, Gérard Ufêras.

### • COMMISSION DES ÉCRITURES ET FORMES ÉMERGENTES

#### **Administrateur membre de droit**

Laetitia Moreau (*vice-présidente de la commission*).

#### **Membres désignés par le conseil d'administration**

Véronique Aubouy, Samuel Bollendorf, Philippe Brault, Gilles Coudert, Isabelle Fougère, Jean-Jacques Gay (*président de la commission*), Lyonel Kouro, Alain Longuet, Cédric Mal, Claudia Marschal, Stéphane Trois-Carrés. Observateurs : Andrès Jarach, Thierry Ledoux, Jean-Louis Rioual.

### • COMMISSION SPÉCIALE RELATIVE À L'INFORMATION DES ASSOCIÉS

Evelyne Clavaud, Catherine Clément (*jusqu'au 29 septembre 2015*), Patrick Jeudy, Guy Seligmann, Monique Tosello (*présidente de la commission*), Geneviève Wiels.

## LA REPRÉSENTATION DE LA SCAM

La Scam est présente dans les organismes suivants et participe à leurs travaux.

### International

Membre	<b>ALAI</b> Association Littéraire et Artistique Internationale
Membre actif commissions techniques, comité européen, CIS-net (IDA), groupe de stratégie audiovisuelle	<b>CISAC</b> Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs
Membre	<b>EWC</b> European Writers' Congress
Membre	<b>GESAC</b> Groupement Européen des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs
Membre	<b>IFRRO</b> International Federation of Reproduction Rights Organisations
Membre fondateur Conseil d'administration	<b>SAA</b> Sociétés des Auteurs Audiovisuels

### France (Participation dans d'autres SPRD)

Membre fondateur Conseil d'administration	<b>AVA</b> Arts Visuels Associés
Membre du collège auteurs	<b>CFC</b> Centre Français d'exploitation du droit de Copie
Membre fondateur Conseil d'administration	<b>COPIE FRANCE</b> Société pour la rémunération de la copie privée audiovisuelle
Membre fondateur Conseil d'administration	<b>SORIMAGE</b>

### Belgique

Membre	<b>AUVIBEL</b>
Membre	<b>PRO SPERE</b> Fédération des associations professionnelles de la création et production audiovisuelles
Membre Mandat de gestion accordé à la Scam	<b>REPROBEL</b>

La Scam est en outre régulièrement consultée pour toute question concernant le droit d'auteur, la gestion collective, ses répertoires et l'univers des media par le ministère de la culture, le CNC, le CSA, les parlementaires etc...

## Action professionnelle

- Membre AFPIDA Association Française pour la Protection Internationale du Droit d'Auteur
- Membre fondateur  
Conseil d'administration AGENCE française ISAN
- Membre ALPA Association de Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle
- Membre AMAPA Association de Médiation et d'Arbitrage des Professionnels de l'Audiovisuel
- Conseil d'administration Cinéma du Réel Festival international de films documentaires
- Partenaire CMC Centre de Médiation Culture
- Membre fondateur  
Conseil d'administration COALITION française pour la diversité culturelle/ADRIC
- Membre CPE Conseil Permanent des Écrivains
- Membre de droit film-documentaire.fr
- Membre Fabrique des formats
- Membre Forum d'Avignon
- Membre du conseil d'administration FIPA Festival International des Programmes Audiovisuels
- Membre fondateur  
Conseil d'administration LA CULTURE AVEC LA COPIE PRIVÉE
- Membre du comité de rédaction  
Conseil d'administration RIDA Revue Internationale du Droit d'Auteur
- Membre Think Tank Nouveaux Programmes

## Participations institutionnelles

- Membre titulaire du collège ayants droit COMMISSION de l'article L.311-5 du cpi
- Membre de la commission  
plénière Commissions spécialisées CSPLA Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique



2.3. *Nous filmons le peuple* (Étoile 2015)  
d'Ania Szczepanska  
Ciné+ Classic, Abacaris Films, 55'



4.5. *Gadjo - Un prince chez les manouches* (Étoile 2015)  
de Flora Desprats  
Arte, Silex Films, 53'



6.7. *Les Garçons de Rollin* (Étoile 2015)  
de Claude Ventura  
France 3, Flach Film Production, 85'



8.9. *Des livres et des nuages (Libros y Nubes)* (Étoile 2015)  
de Pier-Paolo Giarolo  
Arte, Idéale audience et Miramonte Film, 52'



10.11. *Dans un océan d'images, j'ai vu le tumulte du monde* (Étoile 2015)  
d'Helen Doyle  
Radio-Canada TV, InformAction Films, 90'



12.13. *Voyage en barbarie* (Étoile 2015)  
de Delphine Deloget et Cécile Allegra  
Public Sénat, Memento Productions, 59'



22.23. *Taïga* (Étoile 2015)  
d'Hamid Sardar  
France 5, A Propos, 52'



24.25. *Chante ton bac d'abord* (Étoile 2015)  
de David André  
France 2, Brother Films, 82'



26.27. *Happiness* (Étoile 2015)  
de Thomas Balmès  
Arte, Quark Productions, TBC Productions & Making Movies, 77'



28.29. *La Mort du dieu serpent* (Étoile 2015)  
de Damien Froidevaux  
TVM Est Parisien, Entre2prises, 91'



30.31.32.33. *Anais s'en va-t-en guerre* (Étoile 2015)  
de Marion Gervais  
TV Rennes, Quark Productions, 47'



34.35. *Rwanda, la surface de réparation* (Étoile 2015)  
de François-Xavier Destors et Marie Thomas-Penette  
Arte, Idéale audience, 86'

## Scam\*

### France

5, Avenue Velasquez  
75 008 Paris  
Tél. 01 56 69 58 58  
Fax 01 56 69 58 59  
communication@scam.fr  
www.scam.fr

### Belgique

Rue du Prince Royal, 87  
1050 Bruxelles  
Tél. (2) 551 03 20  
Fax (2) 551 03 25  
infos@scam.be  
www.scam.be

### Canada

Bureau 605  
4446 Boulevard Saint Laurent  
Montréal PQ H2W 1Z5  
Tél. (514) 738 88 77  
Fax (514) 342 46 15  
info@scam.ca  
www.scam.ca